

Le journal du Syndicat du personnel des transports

N° 6

31 mars
2011

contact.sev

tél. 031 357 57 57, fax 031 357 57 58, e-mail: contact@sev-online.ch, Internet: www.sev-online.ch

IPads, week-ends et couteaux suisses offerts à celles et ceux qui recrutent de nouveaux membres SEV dans le cadre de la campagne 11-11-11 Member Stars



En page 2, tout sur le grand concours de recrutement du SEV

Action de recrutement valable jusqu'au 11.11.11





De superbes prix pour les stars du recrutement

Recrute 11 nouveaux membres jusqu'au 11.11.11 et gagne un super prix!

Les membres recrutent des membres: c'est la devise du SEV. C'est donc logiquement sur cette devise qu'est basée la grande campagne de recrutement 2011.

En plus des 50 francs habituels par personne recrutée, de superbes prix sont offerts aux stars du recrutement: celui qui recrute trois nouveaux membres (depuis le début de l'année 2011) reçoit un couteau de poche multifonctions Wenger Ranger Touring 174 (ou un bon d'achat de 50 francs).

Celui qui arrive à recruter jusqu'à sept nouveaux membres reçoit quant à lui une smartbox «Hostellerie de Charme», qui comprend une nuitée pour deux dans un

	+1 CHF 50.-	+2 CHF 100.-	+3 CHF 150.- + 
+4 CHF 200.-	+5 CHF 250.-	+6 CHF 300.-	+7 CHF 350.- + 
+8 CHF 400.-	+9 CHF 450.-	+10 CHF 500.-	+11 CHF 550.- + 

hôtel de charme (à sélectionner parmi un vaste choix).

Et si le recruteur arrive au nombre de 11 nouveaux

membres, il recevra l'iPad 2 (ou un bon de voyage de 600 francs).

La remise officielle des prix

se fera après la fin de l'action, qui dure jusqu'au 11 novembre 2011!

pmo/Hes



Le prix pour trois nouveaux membres recrutés: un couteau multifonctions Wenger Ranger Touring 174.



Le prix pour sept nouveaux membres recrutés: une smartbox «Hostellerie de Charme».



Le prix pour onze nouveaux membres recrutés: un iPad 2 d'Apple (ou un bon de voyage d'une valeur de 600 francs).

STAR 2009: MAX HODEL

« On doit simplement vouloir recruter », telle est la devise du meilleur recruteur de l'année 2009. Il souligne également l'importance d'un syndicat fort pour avoir de bonnes conditions de travail.



A. Esiger

STAR 2010: FERRUCCIO NOTO

« Notre comité de section recherche la proximité avec les collègues, qui apprécient beaucoup et comprennent vite que la force réside dans le nombre. »



AC

Cela vaut la peine d'entrer au SEV: tu auras de nombreuses prestations contre une cotisation modeste!

- Le SEV lutte pour de meilleures conditions d'engagement et de travail.
- Le SEV négocie des conventions collectives de travail.
- Le SEV te conseille si tu as des problèmes sur ton lieu de travail.
- Le SEV t'offre une protection juridique professionnelle.
- Le SEV représente tes intérêts au niveau politique.
- Au SEV, tu rencontres des gens qui ont les mêmes opinions que toi.
- Au SEV, tu peux t'engager.
- Grâce au SEV, tu peux t'offrir des vacances plus avantageuses.
- Le SEV te soutient en t'offrant des cours de formation continue.
- Le SEV t'informe via le journal *contact.sev* et le site www.sev-online.ch.
- Le SEV t'aide lors de situations difficiles en octroyant des prêts et des crédits.
- Le SEV te rend la vie moins chère, puisqu'il offre des assurances très avantageuses: protection juridique privée, assurances complémentaires à la caisse-maladie, 3^{ème} pilier.

Règlement de l'action du 11.11.11:

- Tous les membres SEV peuvent participer à l'action 11.11.11 à l'exception du personnel professionnel SEV.
- La période de recrutement valable pour cette action est comprise entre le 1^{er} janvier 2011 et le 11 novembre 2011.
- En date du 11 novembre 2011, le secrétariat central arrête les comptes pour chaque recruteur. Les recruteurs concernés reçoivent un courrier les invitant à commander le prix mérité. Le cumul des prix n'est pas possible.
- Les prix attribués sont les suivants:
 - Trois membres recrutés = un couteau multifonctions d'une valeur de CHF 80.- ou un bon d'achat à la Coop d'une valeur de CHF 50.-.
 - Sept membres recrutés = 1 nuit pour 2 personnes (smartbox Hostellerie de Charme) d'une valeur de CHF 200.-.
 - Onze membres recrutés = 1 iPad 2 d'une valeur de CHF 600.- (ou un bon équivalent dans une agence de voyage)
- Trois séances de remise des prix sont organisées (apéro simple) à Berne, Lausanne et Zurich.



Oui, je veux devenir membre du SEV et je reçois automatiquement l'abonnement à *contact.sev*.
J'accepte les statuts et règlements en vigueur.

Nom/Prénom:

Recruté par:

Nom/Prénom:

Rue:

Rue:

Code postal/Lieu:

Code postal/Lieu:

Téléphone (prof.):

Téléphone:

Téléphone (privé):

Numéro de compte/IBAN:

Date:

Signature:

Nous prendrons contact avec toi pour un complément d'information! Merci de ton intérêt!

Envoyer ce talon à: secrétariat central SEV, Steinerstrasse 35, Case postale, 3000 Berne 6, ou faxer au 031 357 57 58

Salaires minimums

Daniel Lampart, l'économiste de l'USS, explique pourquoi il faut signer l'initiative.

Pages 6 - 7



Commissions du personnel CFF

Là où plusieurs candidats se disputent un même poste, les élections sont en cours. Mais découvrez déjà les noms de celles et ceux qui ont été élus de manière tacite..

Page 11



Joëlle Biolley

Elle a quitté la commission jeunesse SEV et la Suisse pour la Chine.

Page 24

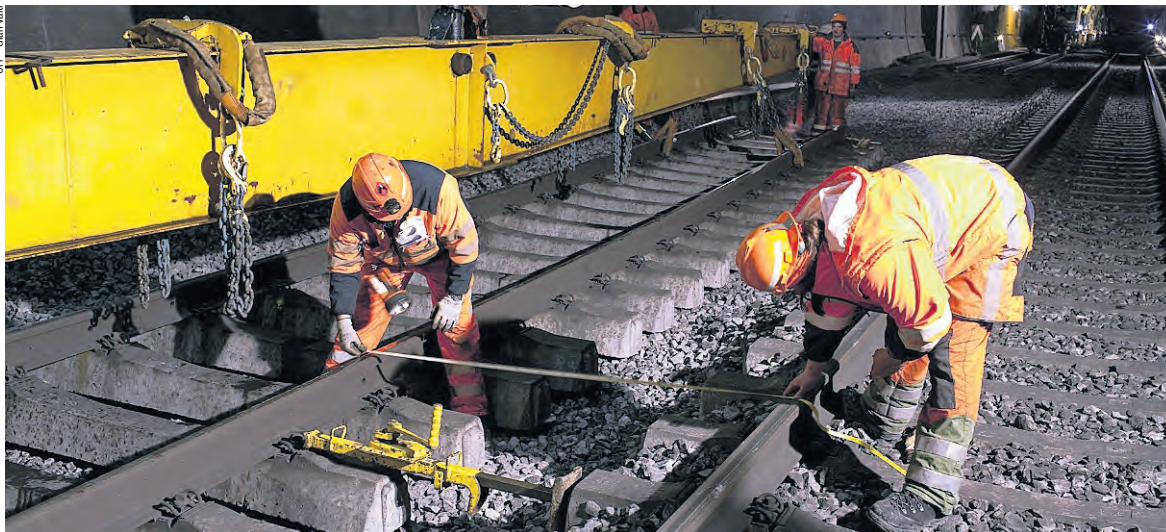
Grâce à l'engagement de leur personnel, les CFF ont réalisé un beau bénéfice en 2010

Prime supplémentaire

Les employés des CFF ont déjà eu droit à une prime de 550 francs. Grâce au bénéfice de l'exercice 2010, ils vont recevoir une prime supplémentaire de 500 francs.

Cela fait des années que le personnel des CFF contribue largement à la forte augmentation de la productivité de l'entreprise. Par ailleurs, ils participent à l'assainissement de leur caisse de pension, ils ont accepté un nouveau système qui ralentit les progres-

sions salariales et – pour la deuxième année consécutive – ils n'ont pas obtenu d'augmentation réelle des salaires. De plus, nos cheminots s'engagent à fond pour faire tourner le très complexe réseau ferroviaire helvétique. *Page 4*



Nos cheminots s'engagent à fond pour faire tourner le très complexe réseau ferroviaire helvétique. Cette prime supplémentaire est archi méritée.

JOURNÉE DES PENSIONNÉS DE LA VPT

Quelque 80 pensionnés de la sous-fédération VPT se sont réunis le 22 mars à Olten. Doris Bianchi, secrétaire centrale de l'USS, leur a confirmé que jusqu'en 2025, il n'y a pas de cheveux blancs supplémentaires à se faire quant au financement de l'AVS.

Page 23

Lausanne : fermeture du site d'entretien du matériel roulant CFF

Le personnel veut être respecté



A la fin de l'année, le site fermera ses portes. Pour l'heure, 34 employés ne savent pas encore où ils iront tra-

vailler et à quelles conditions. Pire, la direction P-OP leur a fait une offre désavouée quelques jours plus tard par la direction des ressources humaines de la division Voyageurs CFF. Ce jeudi 31 mars, le SEV invite le personnel du site à une assemblée extraordinaire pour décider quelle suite donner à cette affaire. *AC*

Lire page 9

ÉDITO

UNE INITIATIVE QUI BÉNÉFICIE D'UN LARGE SOUTIEN

« L'initiative pour des salaires minimums ? Mais ça fait longtemps que je l'attends celle-là ! » Voilà le genre de propos que l'on entend fréquemment lorsque l'on présente – dans la rue ou auprès de nos connaissances – la feuille de signatures. Celles et ceux qui répondent ainsi signent immédiatement, parce qu'ils sont conscients qu'il faut trouver une solution au niveau suisse au problème des bas salaires. Surtout quand on sait que, parallèlement, des personnes perçoivent des revenus excessifs pour ne pas dire exorbitants. L'écart entre les hauts et les bas salaires est l'une des principales injustices de notre société. C'est inadmissible que pour un travail à plein temps, de plus en plus de monde n'arrive pas à joindre les deux bouts.

Dès aujourd'hui jeudi et jusqu'à dimanche, les syndicats vont mener des actions intensives de récolte des signatures. Le SEV est bien entendu dans le coup. Les bas salaires, c'est une réalité aussi dans le milieu des transports publics. C'est le devoir de chacun d'entre nous de récolter des signatures (le SEV s'est engagé à récolter 14 000 signatures). Et si ce n'est pas possible de récolter des signatures en cette fin de semaine, nous aurons toujours l'occasion de le faire durant les assemblées des sections ou lors des manifestations du 1^{er} Mai.

Peter Moor,
chef de la communication SEV

Le personnel pourra profiter un peu des gros bénéfices des CFF

Le SEV obtient une prime supplémentaire

500 francs chacun : c'est ce que recevra chaque collaborateur des CFF comme participation aux bénéfices de l'entreprise.

Le bénéfice présenté par les CFF le 30 mars (après le bouclage de cette édition de *contact.sev*) se situe clairement au-dessus des 160 millions de francs, objectif annuel fixé par la Confédération (notre journal reviendra sur le bilan annuel des CFF dans sa prochaine édition).

Tandis que les CFF prospèrent dans leur ensemble, le personnel n'est lui pas à envier : depuis des années, il verse des contributions extraordinaires pour l'assainissement de la caisse de pensions, pour la deuxième fois

de suite, à cause de la situation financière de l'entreprise, il ne reçoit pas d'augmentation réelle des salaires et de plus, il doit accepter un nouveau système salarial qui freine l'évolution du revenu à moyen terme. Malgré tout cela, les collaboratrices et collaborateurs réalisent jour et nuit, été comme hiver, 7 jours sur 7, des prestations extraordinaires pour la meilleure des entreprises ferroviaires.

Une prime quasi doublée

Pour ces raisons, le SEV et les associations de la communauté de négociations ont jugé que le moment était venu de demander une preuve de reconnaissance envers le personnel. Ils ont demandé une prime supplémentaire d'au moins 500 francs par personne, soit presque une



Le personnel a mérité une prime supplémentaire.

deuxième fois le montant que les CFF ont accepté d'octroyer en fin d'année. Ils avaient alors reçu 550 francs par personne, en lieu et place d'une réelle augmentation de salaire. Les CFF ont accepté la

requête et versent donc une fois encore une prime unique de 500 francs par personne.

Au vu des résultats déplorables de l'enquête sur la satisfaction du personnel, les CFF n'ont pas pu éviter de

montrer par ce biais que le personnel a de la valeur et qu'il n'est pas seulement un facteur de coûts.

L'estime vaut plus que de l'argent

La satisfaction du personnel ne se laisse pas acheter mais cette prime extraordinaire pour le personnel montre que les paroles prononcées par la direction des CFF après les résultats de l'enquête ne sont pas que du vent.

D'autres étapes devront suivre : il faut une pause dans les restructurations qui n'arrêteront pas de se succéder, et la direction doit s'intéresser réellement, et pas seulement faire semblant, aux problèmes des employés, ceci afin que le personnel ait vraiment l'impression d'être estimé et respecté.

pmo/Hes

Le comité a pris connaissance des projets d'extension pour le syndicat

Bientôt un secrétariat genevois pour le SEV

En milieu d'année, le nombre de secrétariats régionaux SEV s'agrandira : le syndicat ouvrira en effet comme prévu un bureau à Genève.

La région genevoise offre un gros potentiel pour le SEV. Rien qu'au niveau des transports publics genevois (TPG), ce ne sont pas moins de 200 nouveaux postes qui vont être créés tout prochainement, en raison d'un fort développement du réseau. Mais également au niveau des CFF, on perçoit des signes de croissance du

côté du bout du lac. Et plusieurs syndicats sont actifs sur Genève.

« Tout cela occasionne un nombre croissant de personnes à recruter mais également à encadrer », a expliqué le président SEV Giorgio Tuti devant le comité.

Le poste d'environ 70 à 80% sera mis au concours d'ici les prochaines semaines et devrait être occupé d'ici à mi-2011, si possible. « Cela déchargera également un peu le secrétariat régional de Lausanne », complète Giorgio Tuti. Il a pu rassurer le comité quant aux coûts inhérents à cette création de poste : depuis longtemps, le

SEV n'utilise pas le nombre total de postes accordés et cette extension reste donc dans le cadre du budget.

Ecrire la suite de l'histoire

Tuti a informé ensuite que la récente histoire du SEV allait être écrite. « Depuis 1969, plus rien n'a été écrit sur notre développement ! », constate-t-il. Lors du jubilé en effet, une publication avait été éditée pour les 50 ans du SEV (1919-1969).

La direction a dès lors pris contact avec un historien qui devra écrire l'histoire du SEV de 1970 à 2010. Le livre sera d'environ 100 pages et devrait être disponible lors du Congrès 2013. pmo/Hes

LE COMITÉ EN BREF

Dans la perspective du **congrès SEV du 24 mai**, 22 propositions ont été enregistrées au terme du délai. Le comité en débattira et fera ses recommandations lors de sa séance d'avril.

Le comité s'est réjoui de la décision finale du Parlement fédéral quant à l'**assainissement de la Caisse de pensions CFF**. L'argent sera versé à la fin du délai référendaire. Les effets sur le taux de couverture et l'avenir de la caisse seront ensuite calculés.

La rencontre semestrielle avec l'Union des Transports publics (UTP) a surtout tourné autour des conséquences des changements de personnel au sein de l'UTP, où Peter Vollmer, directeur, transmet actuellement le témoin à Ueli Stückelberger, son successeur.

D'autres thèmes, telles les demandes du SEV par rapport aux facilités de voyage, n'ont pas pu vraiment avancer. Le comité se montre également inquiet face à la

situation de l'**entretien du matériel roulant à Lausanne**. Comme toujours lors de la fermeture d'un site, il y a beaucoup de flou dans ce que proposent les CFF à leur personnel. Les 34 collaborateurs concernés ont signé une pétition, on semble très loin d'un accord.

Il y a encore toujours des entreprises qui ne veulent pas apposer les **autocollants dans les véhicules pour aviser des agressions contre le personnel** sont poursuivies d'office selon l'article 59 de la loi sur le transport des voyageurs. Une enquête sera effectuée pour connaître quelles sont les entreprises réfractaires. Ce qui est certain c'est que les CFF en font partie. L'ex régie fédérale n'est toujours pas disposée à informer les voyageurs sur l'existence de l'article juridique en question, malgré les recommandations de l'OFT et de l'UTP.

pmo/Hes

Les conditions de travail CFF doivent suivre les mêmes standards dans toute l'entreprise

Début des négociations à CFF Cargo International

A CFF Cargo International, la plus jeune filiale du groupe CFF, le déménagement au nouveau siège principal d'Olten n'est pas la seule chose au programme de ces prochains mois : depuis le 24 février, les négociations CCT sont en cours. Un processus qui va donner encore bien du fil à retordre.

Le calendrier des négociations est connu, les thèmes de chaque séance sont fixés et les délégations de négociations des syndicats et de l'entreprise se sont déjà rencontrées deux fois. La délégation du SEV issue du secrétariat central a été complétée avec des représentants des sous-fédérations actuellement touchées et de celles qui seront concernées à l'avenir.

Conditions de travail équivalentes dans toute l'entreprise

Pour le SEV, il est clair que les collaboratrices et collaborateurs de la filiale à 75% de



Pour le SEV, il est clair que les collaborateurs de la filiale à 75% de CFF Cargo doivent avoir des conditions de travail égales à celles de tous les autres employés des CFF et de CFF Cargo.

CFF Cargo doivent avoir des conditions de travail égales à celles de tous les autres employés des CFF et de CFF Cargo. Naturellement, des réglementations spécifiques à la branche qui ont une signification concrète pour le déroulement des affaires devront être négociées. Une première esquisse des besoins de l'entreprise a déjà attiré notre attention : les thèmes d'un champ d'application

limité de la CCT, d'une flexibilité du temps de travail, d'une marge de manœuvre dans le système salarial et de la sécurité des places de travail ont déjà été suspendus par l'entreprise.

Implication des personnes concernées

Les membres SEV actuellement touchés seront inclus dans le processus de négociations. La cadence sera don-

née non seulement par les représentants des sous-fédérations dans la délégation de négociation, mais aussi par les assemblées des membres lors desquelles le personnel pourra s'exprimer (cf. encadré). La jeune CFF Cargo International aura encore du fil à retordre, non seulement avec les partenaires sociaux mais aussi à l'interne de l'entreprise.

Philipp Hadorn/mv

EN VITESSE

CHÔMAGE

■ L'inquiétude grandit parmi les demandeurs d'emploi, avant la date de transition du 1^{er} avril. La loi révisée sur l'assurance-chômage, acceptée par le peuple le 26 septembre 2010, entrera en effet en vigueur ce vendredi. La modification principale reste la baisse du nombre d'indemnités. On estime que 15'000 chômeurs arriveront vendredi en fin de droit. Autant de personnes qui devront recourir à l'aide sociale.

QUAND DORIS RENCONTRE DORIS

■ Jeudi 24 mars, la conseillère fédérale Doris Leuthard a pris part à la cérémonie officielle du premier coup de pioche en vue de l'aménagement du tronçon ferroviaire St. Margrethen – Lauterach et elle s'est entretenue avec Doris Bures, la ministre fédérale autrichienne des Transports. La Suisse contribue à raison de quelque 20 millions de francs au nouveau pont sur le Rhin entre St. Margrethen (CH) et Lustenau (A). Les aménagements en Autriche permettront aux trains EC de relier Zurich à Munich toutes les deux heures et de circuler plus vite.

LIGNES GRANDE VITESSE

■ Le Conseil fédéral a approuvé le 23 mars deux conventions de financement passées avec les CFF afin de réaliser le saut-de-mouton de Hürlistein entre Zurich et Winterthour et d'augmenter les prestations entre Genève et Châtelaine. Ces deux accords constituent le 8^e paquet de conventions de financement visant à raccorder la Suisse au réseau ferroviaire européen à grande vitesse (R-LGV). Les coûts de l'aménagement du nœud de Genève (liaison TGV Genève - Paris) sont devisés à 45,937 millions de francs, dont 43,667 millions seront pris en charge par le fonds FTP. Les travaux devraient être achevés d'ici à décembre 2014. Par ailleurs, le Conseil fédéral a approuvé un report du crédit d'engagement de 4,068 millions de francs, imputés sur les réserves et destinés à l'aménagement du nœud de Genève.

INFO

Invitation à

l'assemblée des membres CCT CFF Cargo International

mardi 5 avril 2011, de 14 h 30 à 16 h 30
au restaurant Elsässertor à Bâle.

Les membres SEV touchés par le transfert de CFF Cargo International sont cordialement invités à participer à la séance d'information ainsi qu'aux discussions.

Thèmes :

- situation des négociations
- positions et thèmes principaux
- fixation des demandes et des besoins
- marche à suivre et calendrier

Toi aussi tu peux définir TES conditions de travail !

COMMENTAIRE

Apparemment, CFF Cargo International subit une grande pression car elle doit s'assurer d'un résultat positif. La nouvelle équipe doit ramener les affaires internationales dans les chiffres noirs. Il faudra voir si ce sera possible. Les armes ne sont pas égales dans le trafic marchandises entre le rail et la route. Pendant que le trafic ferroviaire montre lentement ses coûts réels, le trafic routier profite de subventions transversales et de soutiens financiers externes (par exemple pour les coûts liés à la santé et à l'environnement). Dans le trafic marchand-

ses, le personnel de Cargo a été trimbalé de réorganisation en réorganisation durant les années écoulées, avec de grandes répercussions sur les personnes concernées mais sans grand effet sur le résultat de l'entreprise. Il s'agit maintenant d'offrir un peu de stabilité au personnel au moins en ce qui concerne les conditions de travail. C'est seulement avec une équipe pleinement motivée que la nouvelle organisation aura l'ombre d'une chance de réussite.

*Philipp Hadorn, secrétaire
syndical SEV
et responsable du team Cargo*



« Nous voulons que les journées d'action du 31 mars, 1^{er} et 2 avril, ainsi que celle du 1^{er} Mai soient des moments forts de la récolte de signatures. »

Daniel Lampart

Daniel Lampart, chef économiste de l'Union syndicale suisse (USS)

Signons et faisons signer l'initiative sur les salaires minimums !

Ce jeudi 31 mars et ce vendredi 1^{er} avril, ainsi que le samedi 2 avril, le SEV met sur pied plusieurs actions de récolte de signatures pour l'initiative « Salaires minimums » lancée par l'USS en janvier dernier. Daniel Lampart explique pourquoi il faut à tout prix signer et faire signer cette initiative.

contact.sev: L'initiative a été lancée le 25 janvier, comment se déroule la récolte de signatures ?

Daniel Lampart: Pour l'heure, l'écho est très favorable. Nos syndicats nous disent que c'est une initiative qui a le vent en poupe. Bien entendu, il est trop tôt pour tirer un bilan ou même pour fournir des chiffres sur le nombre de signatures déjà récoltées. Nous voulons que les journées d'action du 31 mars, 1^{er} et 2 avril, ainsi que celle du 1^{er} Mai soient des moments forts de la récolte de signatures. Du reste cette année la Fête du travail se déroule sous le slogan :

« Halte au dumping ! Salaires minimums maintenant ! ».

Y a-t-il des secteurs économiques ou des régions où l'initiative marche particulièrement bien ?

Notre revendication de protéger tous les bas et moyens salaires à l'aide de salaires

« Notre revendication de protéger tous les bas et moyens salaires à l'aide de salaires minimums est partout bien accueillie. »

minimums et d'un salaire minimum national est partout bien accueillie. Mais il est clair que les personnes

qui touchent des bas salaires – par exemple dans le nettoyage ou les remontées mécaniques – ont tout particulièrement intérêt à ce que cette initiative passe.

Lors de la conférence de presse tenue en début d'année par l'USS pour lancer l'initiative, tu as dit qu'une étude américaine

démontre que le relèvement des salaires minimums entraîne une hausse de l'emploi. Comment expliques-tu ce phénomène ?

Avant de lancer cette initiative, nous avons attentivement lu une centaine d'études relatives au salaire minimum. Nous en avons tiré deux conclusions : l'introduction du salaire minimum engendre une répartition nettement plus équitable du revenu du travail et cela ne provoque pas d'effets négatifs sur le chômage. Mais, effectivement, un certain nombre d'études prétendent que l'introduction d'un salaire minimum entraîne une augmentation du nombre de places de travail.

Mais comment expliques-tu ce phénomène ?

Si tu gagnes davantage, tu n'as peut-être plus besoin d'exercer un deuxième emploi accessoire (nettoyeur le soir, vendeur le samedi, etc.), libérant ainsi des places de travail qui pourront profiter à quelqu'un qui n'a pas d'emploi. C'est une explication. Une autre raison qui ferait que l'introduction d'un salaire minimum provoquerait un recul du chômage, c'est qu'en gagnant davantage, les gens ont un plus grand pouvoir d'achat.

Mais qui paiera les augmentations salariales que provoquerait l'initiative si elle venait à être acceptée ?

Toujours sur la base de la centaine d'études auxquelles nous nous sommes référés, ce sont bien entendu les employeurs qui pas-

« L'introduction d'un salaire minimum devra obligatoirement entraîner une augmentation des contrôles, comme on l'a fait pour les mesures d'accompagnement des accords bilatéraux. »

seront à la caisse. Comment expliquer cela ? Les entreprises qui ont profité du dumping salarial ont réalisé des marges financières assez fortes. Avec notre initiative, elles seront contraintes de réduire leurs marges.

L'introduction d'un salaire minimal ne risque-t-elle pas de fa-

voriser le travail au noir ?

Beaucoup de monde craint effectivement que l'initiative, si elle venait à passer, provoquerait une montée du travail au noir. Mais l'introduction d'un salaire minimum devra obligatoirement entraîner une augmentation des contrôles, comme on l'a fait pour les mesures d'accompagnement des accords bilatéraux. Il est clair que sans l'instauration de contrôles, notre initiative ne pourra pas atteindre son but.

Qui mettrait en place ces contrôles ?

Dans le cadre des conventions collectives de travail, ce sont les commissions paritaires qui sont responsables de l'application de ces mêmes conventions. Vu que l'initiative vise à renforcer la présence des conventions collectives de travail dans notre économie, le rôle des commissions paritaires sera forcément accru. Les cantons auront également la responsabilité de veiller à l'application des salaires minimums, puisque le texte de l'initiative demande que : « Les cantons désignent les autorités chargées de veiller à l'application du salaire minimal légal ».

JAPON

Nous avons profité de notre rencontre avec Daniel Lampart pour lui demander quelles seraient selon lui les répercussions économiques des événements dramatiques qui viennent de se produire au Japon, troisième puissance économique mondiale : « Du point de vue humain, c'est horrible ce qui s'est passé là-bas. S'il n'y avait eu « que » le tremblement de terre et le tsunami, je dirais qu'économiquement, le Japon aurait pu relativement facilement se relever suite à cette double catastrophe naturelle. La reconstruction des parties détruites du pays aurait

dynamisé l'économie interne du pays, créant une croissance brute. D'autant plus que les taux d'intérêt sont restés relativement bas, ce qui aurait donné aux Japonais la possibilité de financer les travaux de reconstruction. Mais les conséquences du drame nucléaire ne sont pas connues. La radioactivité risque de sérieusement freiner la reconstruction. Sur la base des informations que je possède, je pense pouvoir dire que la reconstruction des infrastructures du pays et les problèmes économiques seront plus vite résolus que les drames humains ! »

AC

INTERVIEW



« Il est clair que les personnes qui touchent des bas salaires – par exemple dans le nettoyage ou les remontées mécaniques – ont tout particulièrement intérêt à ce que cette initiative passe. »
Daniel Lampart

N'y a-t-il pas aussi un risque de voir certaines entreprises délocaliser ?

Au contraire. Les entreprises qui ont délocalisé certains secteurs de leur production ou qui sous-traitent le nettoyage par exemple, trouveront économiquement plus intéressant de réintégrer ces secteurs car elles ne pourront plus donner ce travail à l'extérieur à des prix de dumping.

Dans son texte, l'initiative dit que « La Confédération peut édicter des dérogations pour des rapports de travail particuliers ». Quelles sont ces dérogations ?

Dans le cadre d'une formation en cours d'emploi, on peut imaginer que la personne n'est pas suffisamment productive pour prétendre avoir droit au salaire minimum. C'est une déro-

gation qui, au bout du compte, doit profiter avant tout aux travailleurs.

Un salaire horaire de 22 francs à Zurich ou Genève, ce n'est pas suffisant pour vivre.

La plupart des produits à la consommation affichent le même prix partout en Suisse, je pense aux produits alimentaires. Il en va de même pour les assurances sociales. Mais, effectivement, la vie est plus chère dans les grandes villes, notamment à cause du coût des loyers. Dans ces villes, les salaires sont forcément plus élevés. C'est pour cela que le texte de notre initiative spécifie que: « Les cantons peuvent édicter des suppléments contraignants au salaire minimal légal ».

Le texte de l'initiative dit que le salaire minimal sera indexé régulièrement au niveau de l'indice des rentes AVS. Mais si cet indice disparaît, qu'en sera-t-il de l'adaptation du salaire minimal ?

Si nous devons faire face à une demande de suppression de l'indice mixte, les

» L'introduction d'un salaire minimum entraîne une augmentation du nombre de places de travail. «

syndicats feraient tout pour empêcher un tel scénario. Tant qu'en Suisse il y aura des syndicats, il y aura aussi l'indice mixte! (L'indice mixte correspond à la moyenne arithmétique de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des salaires nominaux. Cet indice sert à calculer le rattachement bisannuel des rentes AVS. *ndlr*)

L'introduction d'un salaire minimum ne risque-t-elle pas de freiner les augmentations des salaires moyens ?

Au contraire! L'initiative demande que l'inscription de salaires minimums dans les conventions collectives de travail soit encouragée. Le but est que tous les salaires bas et moyens soient protégés à l'aide de salaires minimums; ce qui garantira donc aussi les salaires moyens.

Si l'initiative passe, y aura-t-il moins de working poor en Suisse ?

On peut être un working poor lorsqu'on gagne un salaire très bas et que l'on vit seul. On peut aussi être un working poor lorsqu'on gagne un salaire moyen et que l'on a à charge une

famille nombreuse. Dans le premier cas, l'initiative aura vraiment un effet concret: le ou la célibataire gagnera suffisamment pour quitter la catégorie des working poor. Par contre, pour celles et ceux qui ont une importante charge familiale, le fait de gagner 22 francs de l'heure ne les fera pas quitter la catégorie des working poor. Ces travailleurs auront toujours besoin de l'aide de l'Etat pour bénéficier par exemple de réductions des primes des caisses-maladie et de loyers modérés.

Propos recueillis
par Alberto Cherubini

Vous pouvez télécharger
les feuilles de signatures
pour cette initiative
« Salaires minimums »
sur www.sev-online.ch

Caisse de pensions CFF, quelles suites ?

Le Conseil national, après le Conseil des Etats, a accepté le crédit de 1148 millions destiné à l'assainissement de la Caisse de pensions CFF. Dans la foulée, la majorité de droite, emmenée par l'UDC, a approuvé une motion précisant que ce montant devait être considéré comme « solde de tous comptes ». Que va-t-il se passer maintenant ?

Sur le plan politique, l'UDC a tout fait pour couler le projet, à commencer par le dépôt d'une proposition de non-entrée en matière. Heureusement, entraînée par les socialistes et les Verts, il s'est trouvé dans ce cas une majorité pour la rejeter. Dans la suite du débat, les particularités défavorables de la caisse en matière de structure des âges, de même que les efforts des cheminots et de l'entreprise, ont été reconnus. Par ailleurs, il a été constaté que les causes des insuffisances de financement ne résultaient pas d'erreurs de management de la caisse, mais bien du mauvais moment boursier lorsque les sommes dues à l'époque ont été effectivement versées. Par rapport aux autres caisses fédérales, la caisse CFF n'a pas eu de chance...

Comment faire pour que le versement des 1148 millions bénéficie effectivement à la caisse et ne soit pas amoindri, voire même annulé par des circonstances extérieures ? Quand et

comment le montant sera-t-il versé ? Cette année ? En 2012 ? En une seule fois ? En plusieurs tranches ? Ces questions ont une importance fondamentale. Selon les réponses apportées, le taux de couverture de 100 % peut être atteint en 2014 ou en 2020, hors hasards boursiers... La responsabilité politique du Conseil fédéral et indirectement du Parlement reste donc entière jusqu'au moment où le montant versé aura atteint effectivement le but de l'assainissement. Pour commencer l'application du « frein à l'endettement ». En principe, le montant de 1148 millions ne devrait pas y être soumis.

Mais les déclarations du conseiller fédéral Ueli Maurer ne sont guère rassurantes : le chef du Département de la défense, fort de l'appui de son parti UDC, dit tout à fait sérieusement que les 3,5 à 5 milliards qui seraient nécessaires pour l'acquisition



« urgente » de nouveaux avions de combat devraient être pris sur des économies à réaliser dans les autres départements... S'ajoutent les conséquences du scandale de la réforme de l'imposi-

tion des entreprises qui va générer une perte fiscale allant jusqu'à 7 milliards durant les dix prochaines années, scandale reconnu – le peuple a été trompé – mais que la droite ne veut pas corriger. Ces faits auront-ils une influence sur l'assainissement de la caisse CFF ?

Au-delà de la politique, il y a la gestion de la caisse. Où placer l'argent du deuxième pilier ? A lire la presse économique, le flou l'emporte. Les obligations de la Confédération ? Elles ne rapportent pas grand-chose. Les banques ? La caisse CFF possédait beaucoup d'actions UBS, réputées parmi les plus solides, qui valaient 82 francs en 2001 pour moins de 17 francs aujourd'hui. Le pétrole, comme les caisses de pension anglo-saxonnes ? C'est participer à la spéculation sur une ressource non renouvelable. Le blé ? Une autre forme de spéculation, sans doute la pire, celle qui affame certains pour que d'autres s'enrichissent. Les monnaies ? Le dollar et l'euro ne paraissent pas très recommandables... Le secteur immobilier suisse, pour des logements à prix convenables dans les villes, aurait besoin d'investissements massifs, de même que les infrastructures de transports. Mais les instruments financiers adéquats, soit n'existent pas pour ces dernières, soit ne visent que la tranche du luxe, la plus favorable au profit à court terme. Il y a bien les coopératives d'habitation. Au fait, pourquoi les caisses de pension, la caisse CFF en particulier, n'y investissent-elles pas plus systématiquement ?

Michel Béguelin

Nouveaux scénarios financiers de l'USS pour l'AVS

Aucune hausse des cotisations nécessaire

Jusqu'en 2025, l'AVS pourra être financée sans hausse des cotisations, même si l'espérance de vie se prolonge encore et sans réduction de quelque sorte que ce soit de ses prestations. C'est ce que montrent les nouveaux scénarios financiers de l'Union syndicale suisse (USS), qui partent d'hypothèses prudentes et des actuels scénarios démographiques officiels pour les quinze prochaines années.

La principale cause du bon financement de l'AVS, c'est la croissance des salaires. Grâce à la forte hausse de la productivité, les salaires réels

ont plus que quadruplé depuis 1950. Ce qui a fortement augmenté les recettes de l'AVS. En appliquant une bonne politique du marché du travail (hausse des salaires, chômage de faible importance) et une politique fiscale sociale, il est possible de renforcer ce mécanisme de financement performant et solide.

Par le passé, les scénarios financiers de l'USS se sont avérés vraiment précis. Année après année, l'AVS a enregistré des milliards d'excédent alors que, selon les scénarios de la Confédération, elle aurait dû être de-

puis longtemps largement déficitaire.

Les faux chiffres de la Confédération

Les scénarios officiels concernant l'AVS sont beaucoup trop pessimistes. Ils servent à semer la panique et à justifier des démantèlements. Ils n'ont rien à voir avec la réalité. Jusqu'à tout récemment, la Confédération n'a cessé de présenter des chiffres dramatiquement faux dans d'autres domaines politiques encore (p. ex. pertes fiscales entraînées par la deuxième réforme de l'imposition des entreprises).

Aujourd'hui, l'USS demande que l'on change de cap :

- Les constantes demandes de démantèlement relatives à l'AVS doivent être retirées une fois pour toutes. Il faut en finir avec cette politique basée sur la peur imposée ces dix dernières années aux personnes à la retraite et à celles qui le seront un jour.

- La Confédération doit éponger les 15 milliards de dette de l'AI auprès de l'AVS. Elle doit affecter à cet effet les excédents enregistrés par la Confédération à la suite des énormes erreurs de budgétisation commises ces dernières

années, qui se trouvent sur le compte de compensation.

- La Confédération doit revenir, dans sa pratique, à des hypothèses plus justes et plus réalistes. Les erreurs de budgétisation cumulées sous l'ère Merz se montent à plus de 22 milliards de francs. Comme le frein à l'endettement s'appuie sur des données budgétaires erronées (au lieu des vrais résultats comptables), les chiffres de la Confédération apparaissent toujours plus comme des instruments de manipulation politique servant à justifier une politique antisociale.

Daniel Lampart, USS

Lausanne, fermeture du site d'entretien du matériel roulant de la division Voyageurs

Trente-quatre cheminots en colère

Les 34 employés qui travaillent sur le site d'entretien lausannois ont signé une pétition demandant qu'ils soient traités avec respect dans le cadre de la fermeture de leur lieu de travail.

Dix mois se sont écoulés depuis l'annonce de la fermeture du site et les 34 cheminots restants ne savent toujours pas où ils iront travailler dès la fin de cette année et à quelles conditions.



Rencontre entre les secrétaires syndicaux du SEV et les employés du site vendredi 25 mars avant la remise de la pétition.

SI VOUS AVEZ RATÉ LE DÉBUT

3 juin 2010 : les CFF convoquent le personnel du site d'entretien lausannois du matériel roulant de la division Voyageurs pour l'informer que le site fermera ses portes au changement d'horaire de décembre 2011 et non 2013 comme prévu. Raison invoquée : la ville de Lausanne et le canton de Vaud souhaitent bâtir sur le site le Musée cantonal des Beaux-Arts.

17 juin 2010 : le SEV rencontre à son tour le personnel du site. Sur la base de cette rencontre, le SEV formule huit revendications (lire encadré ci-contre).

28 octobre et 26 novembre 2010 : assemblées du personnel durant lesquelles le SEV informe sur l'avancement des travaux de la commission d'accompagnement chargée de trouver des solutions pour l'avenir professionnel des employés concernés par cette fermeture.

28 février 2011 : la direction P-OP formule enfin des propositions concrètes : paiement de la totalité du temps de parcours supplémentaire vers le nouveau lieu de service durant 2 ans et pas de baisse salariale.

22 mars 2011 : la direction RH de la division Voyageurs désavoue les mesures proposées par la direction de P-OP.

Pourtant, il y a juste un mois, la direction P-OP (Personenverkehr-Operating, service opérationnel de la division Voyageurs) laissait entrevoir l'ébauche d'une décision après dix mois de palabres : les employés qui iront travailler dans un autre service CFF ne subiront aucune perte salariale et la totalité du temps de trajet supplémentaire pour rejoindre leur nouveau lieu de service sera payée durant deux ans.

Volte-face

Mais voilà que la direction Ressources Humaines de la division Voyageurs désavoue l'offre faite par la direction P-OP. Il n'en fallait pas plus pour fâcher les 34 employés du site lausannois, déjà échaudés par des CFF plus rapides à vouloir fermer leur site qu'à trouver une solution satisfaisante pour l'avenir professionnel des employés touchés par cette restructuration. En moins de 24 heures, avec le soutien du SEV, une pétition a été lancée et signée par les 34 cheminots sans exception, pétition demandant le maintien des « revendications de l'été 2010 » (lire encadré ci-contre).

Remise de la pétition

Vendredi matin 25 mars, à l'heure de la pause, une délégation du SEV emmenée par les secrétaires syndicaux Jean-Pierre Etique et Jürg Humi a rencontré les employés du site. Ces derniers ont réitéré leur déception et leur colère de voir à quel point les CFF font peu cas de leur situation. Au terme de cette rencontre, Jean-Pierre Etique a remis la pétition munie de 34 signatures au chef du site Sylvain Amiguet avec prière de faire suivre cette pétition à Doris Matyas, cheffe des Ressources Humaines de la division Voyageurs CFF.

La suite

Jean-Pierre Etique a par ailleurs informé les employés

que ce mardi 29 mars il y aura une nouvelle rencontre entre la délégation du SEV et la direction P-OP. Au terme de cette séance, la délégation syndicale devrait connaître ce que les CFF proposent comme solutions pour l'avenir professionnel des 34 employés du site d'entretien lausannois (à l'heure où se déroulera cette séance, notre journal *contact.sev* sera sous presse). Jeudi 31 mars aura lieu sur le site lausannois une assemblée syndicale durant laquelle le personnel décidera quelle suite donner à la nouvelle offre des CFF. Une chose est certaine, les 34 employés du site sont déterminés à défendre leurs droits jusqu'au bout.

Alberto Cherubini



Jean-Pierre Etique remet la pétition signée par tous les employés du site sans exception au chef Sylvain Amiguet.

LES HUIT REVENDICATIONS

Huit revendications avaient été présentées l'été dernier à la direction P-OP par le SEV :

- Le temps de trajet supplémentaire est à compenser durant la période de déplacement ;
- Tous les employés obtiennent une garantie de retour jusqu'à l'ouverture du nouveau site d'entretien dans la région de Lausanne ;
- Les employés qui auront postulé ailleurs dès le moment de la communication de fermeture (3 juin 2010) seront traités selon l'annexe 3 de la CCT CFF (Prestations accordées en cas de transfert à un autre lieu de travail) ;
- Des postes équivalents seront proposés à l'ensemble des employés ;
- Les CFF offrent la possibilité au personnel de se former ;
- Les CFF s'engagent pour la prise en charge des frais de formation continue et la réorientation ;
- Les CFF favorisent les retraites anticipées par une prise en charge financière ;
- Les CFF garantissent à tous une place de travail.

Posez pour votre propre timbre-poste.



Changez maintenant et profitez des assurances complémentaires gratuites jusqu'à 5 mois et du rabais de partenaire de 20%!

Nous vous faisons cadeau d'une feuille de timbres-poste avec votre photo de famille. Participation en ligne et infos sous www.meine-briefmarke.ch

ÖKK

Les noms des personnes élues tacitement dans les CoPe sont connus

Sincères félicitations aux élu(e)s !

Un très grand nombre de collaborateurs ont posé leur candidature aux élections des commissions du personnel (CoPe). Dans certaines circonscriptions électorales, le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir. Ceux-ci sont donc élus tacitement. Les postes non repourvus restent vacants jusqu'aux prochaines élections.

Vous trouverez ici la liste des membres élus des CoPe Division et les membres romands élus dans les CoPe Surfaces. Dans les autres cercles électoraux, des élections ont lieu et celles-ci se déroulent par écrit. Nous vous informerons à ce propos dans le prochain numéro.

Division Immobilier et unités centrales / Circonscription électorale de la CoPe Division

Immobilier: Werner Burkhardt, Effretikon; Rudolf Loosli, Zurich (tous deux SEV).

Unités centrales: Liliane Staub, Berne; Denise Affolter, Worblaufen; Daniel Berger, Worblaufen (tous SEV).

Division Immobilier / Circonscription électorale de la CoPe Surface RailClean

Quest: Irène Avanthay, Saint-Maurice (SEV).

Division Cargo

Présidence: Alex Brunner, Muttentz (VSLF).

Division Cargo / Circonscription électorale CoPe Surface

Quest: Yannick Durand, Lausanne; Laurent Vuilleumier, Bienne; Blaise Fähndrich, Lausanne; Bruno Ruff, Berne; Dominique Varone, Sion; Alain Michel, Payerne; Marcel Andres, Brigue (tous SEV).

Unités centrales et unités d'affaires: Urs Zeder, Bâle (SEV); 4 sièges vacants.

Asset Management Romandie: Antonio Di Giacomo, Lausanne (SEV).

Division Voyageurs / Circonscription électorale CoPe Division

FV-SQM (Service trafic longues distances et management de la qualité) Logistique et bagages: Nick Krummenacher, Lucerne (SEV).

VM (management du trafic) Personnel des trains: Ralf Kessler, Olten; Ruedi Baumann, St-Gall; Nicole Mächler, Zurich; Paggi Piergiorgio, Bellinzona (tous SEV).

Distribution et services: Jean-Philippe Zufferey, Lausanne (transfair); Remo Tschannen, Berne; Ruth Schweizer, Uster; Clemens Cola, Uzwill (tous SEV).

OP-ZF (Operating conduite des trains) Personnel des locs: Bernhard Imhof, Brigue; Michel Roth, Genève; Richard Odermatt, Interlaken; Hanspeter Moser, Interlaken (tous SEV).

OP-Maintenance: Roger Derungs, Zurich; Reto Twerenbold, Bâle; Niklaus Blättler, Olten; Manfred Brunner, Bienne (tous SEV).

OP-ZV (Préparation des trains): Bruno Barufatto, Bellinzona; Jean-Claude Compagnoni, Coire (tous SEV).

Centrale Operating: Beat Schellenberg, Zurich (SEV).

Centrale P: Marcel Ruoss, Zurich; Diana Oertig, St-Gall (tous SEV).

P-VS Suisse du Nord-Ouest: Daniel Rogenmoser, Lucerne; Daniel Hafner, Granges; Simone Messmer, Worblaufen; Monika Brugger, Olten; Daniel Pfirter, Pratteln; Rita Trüninger, Lucerne; Jasmine Lüscher, Baden (tous SEV).

P-VS Säntis Lac de Constance: Alexander Niederman, St-Gall; Heidi Halter, Gossau; Silvia Grogg, Uznach; Alois Tschaudi, St-Gall (tous SEV).

P-OP (Operating) Personnel des locs: Peter Mathis, Zurich; Hans-Peter Aregger, Lucerne; Christof Bucheli, Bâle; Jean-Luc Gremaud, Lausanne; Markus Kröpfli, Bienne; Christof Schai, Coire; Beat Schumacher, Rapperswil (tous SEV); Daniel Ruf, Zurich; André Alder, Genève; Thomas Jacquart, Berne; Oliver Altorfer, Olten; André Gall, Chiasso (tous VSLF); Markus Bürki, Winterthur (transfair).

P-OP Préparation des trains: José-Antonio Leis, Zurich; Martin Bollhalder, St-Gall; Alfred Zimmermann, RB Limmattal; Oliver Gsponer, Brigue; Markus Pfluger, Bâle; Pierre Burkhalter, Lausanne; Juri De Biasi, Chiasso; Daniel Purtschert, Zurich; Alois Strehler, Winterthur; Antonio Gisondi, Coire; Osmani Hysen, Genève (tous SEV); Hans Rechsteiner, Zurich (transfair).

P-OP Light Maintenance RICO:

Eugen Hammer, Zurich; Marrone Fiorentino, Winterthur; Mikael Houriet, Berne; Kurt Freihofer, Zurich; Reto Inderbitzin, Lucerne; Giovanni Musaro, Genève; Kurt Tanner, Winterthur; Markus Lanz, Winterthur; Michael Roth, Gollau; Daniel Moreira, Brigue (tous SEV).

P-OP AI (Ateliers Industriels Yverdon): Pierre-André

Rochat; Didier Perret; Antonino Casimo; André Martin; Milan Dusanic (tous SEV et tous à Yverdon).

P-OP IW Olten (Ateliers Industriels): Max Hodel, Olten; Daniela Vidale, Olten; Walter Schaub, Olten; Kurt Wyss, Olten (tous SEV); Thomas Schenker, Olten (transfair)

P-OP RZ Altstetten (centre de réparations): Ferdinand Isler, Zurich; Sven Hildinger, Zurich; Angelo Chiuchiolo, Zurich (tous SEV).

P-OP Diagnostic des véhicules: Beat Jurt, Berne; Peter Hügli, Zurich; Toni Maissen, Coire; Markus Stäheli, St-Gall (tous SEV).

Division Voyageurs / Circonscription électorale CoPe Surface

P-VM Personnel des trains:

Jean-Marie Angéloz, Lausanne; Pascal Prince, Delémont (tous deux SEV).

P-VS Romandie: Serge Kulczki-Wolczyko, Aigle; Willy Wenger, Bienne; Daniel Rais, Moutier; Doris Mottiez, Martigny; Jean-Marc Descloux, Lausanne (tous SEV); Jean-Michel Béléna, Lausanne (transfair); Michel Magnenat, Lausanne (transfair).

P-OES (sécurité publique) Police des transports: Franco Lo Manto, Berne; Christian Jurians, Lausanne (tous deux SEV); 1 siège vacant.

Division Infrastructure / Circonscription électorale de la CoPe Surface

I-PJ (Projets): Georges Stanesco, Lausanne (SEV).

tl

Acteur de référence en matière de transports publics, les tl contribuent à l'attractivité et à la qualité de vie d'une agglomération au rayonnement international.

Pour renforcer nos équipes, nous invitons les professionnels ambitieux à nous rejoindre. Nous mettons au concours un poste de

Un responsable gestion des données de distribution des titres de transport (h/f)

Votre mission:

Vous êtes garant du processus global de traitement des données relatives à la vente des titres de transport des tl et de la Communauté Tarifaire Vaudoise (CTV). A ce titre vous assurez la répartition des recettes, contrôlez et analysez les données de vente et participez à la définition et à l'évolution des règles tarifaires. Font également partie de vos attributions la rédaction et la mise à jour de la documentation tarifaire référence de la CTV.

Ce poste requiert une maîtrise des principaux logiciels bureautiques ainsi qu'une bonne connaissance des outils informatiques de gestion et d'extraction de données (SAP- requêtes).

Votre profil:

Vous êtes au bénéfice d'une formation supérieure en commerce complétée par une expérience significative dans le domaine de la distribution ou de la gestion des recettes et tarifs, idéalement au sein du secteur des transports publics. Naturellement à l'aise dans le traitement des données chiffrées vous êtes organisé, autonome et doté d'un esprit d'analyse hors paire. De plus, votre aisance relationnelle et votre esprit d'équipe sont des qualités que l'on vous reconnaît.

Vous êtes dynamique, intéressé par les transports publics? Vous souhaitez mettre vos compétences et votre savoir-faire au service d'une entreprise en plein développement? Adressez-nous votre offre par mail: rh@t-l.ch ou par courrier: **Transports publics** de la région lausannoise SA, Ressources humaines, case postale, 1020 Renens 1.

Délai: 15 avril 2011

www.t-l.ch





» Les supérieurs joueront un rôle central lors de l'application. C'est pourquoi il est important que les CFF les préparent et les forment avec sérieux pour ces nouvelles tâches. «

Manuel Avallone, vice-président SEV

Les collaborateurs CFF connaîtront à fin mai les effets du nouveau système salarial sur leur situation individuelle

Le SEV propose des entretiens à ses membres dès le mois de juin

Le SEV a mené des séances d'information sur le nouveau système salarial à Lausanne, Berne, Coire, Lucerne, Olten, St-Gall et Zurich, durant les deux dernières semaines. Une dernière est prévue à Bellinzone début avril. Au tour du journal et du site internet d'informer maintenant les membres sur les changements à venir.

Les objectifs des séances d'information étaient bien sûr d'expliquer le nouveau système salarial et de répondre aux nombreuses

questions des membres SEV, mais aussi d'expliquer la marche à suivre en cas de contestation quant à la classification des fonctions (voir

encadré ci-dessous). Le département des ressources humaines des CFF est actuellement encore en train de calculer le salaire et déter-

miner le niveau d'exigence pour les 26000 collaborateurs soumis à la CCT. Tous recevront la décision par écrit à fin mai. Les dernières éva-

luations du personnel doivent également être prises en compte.

Ce qui est déterminant pour l'évaluation

Les questions à caractère individuel étaient exclues des séances d'information, les collaborateurs et les représentants du SEV n'ayant pas les informations requises pour se pencher sur les cas individuels. Les secrétaires syndicaux SEV font remarquer que le descriptif de poste et l'organigramme de l'unité d'affaires sont décisifs: il faudra donc impérativement les amener lors des entretiens au SEV, proposés aux membres dès juin. Mais pour obtenir ces documents, il faudra d'abord passer par un entretien avec les supérieurs hiérarchiques.

Série d'articles dans *contact.sev*

Nous vous informerons de manière plus approfondie sur divers aspects de ce nouveau système dans les prochains numéros du journal. Les questions les plus fréquemment posées (FAQ) y seront listées et une réponse sera apportée par le team SEV.

Sur notre site internet www.sev-online.ch, vous trouverez un dossier complet sur la CCT 4 et sur le nouveau système salarial.

QUE FAIRE EN CAS DE DOUTE SUR LA CLASSIFICATION OU LE NOUVEAU SALAIRE ?

A fin mai, les employés CFF recevront un courrier des ressources humaines, avec la classification de leur fonction et leur salaire dès le 1^{er} juillet 2011. En cas de doute et de questions, le SEV vous recommande d'agir ainsi:

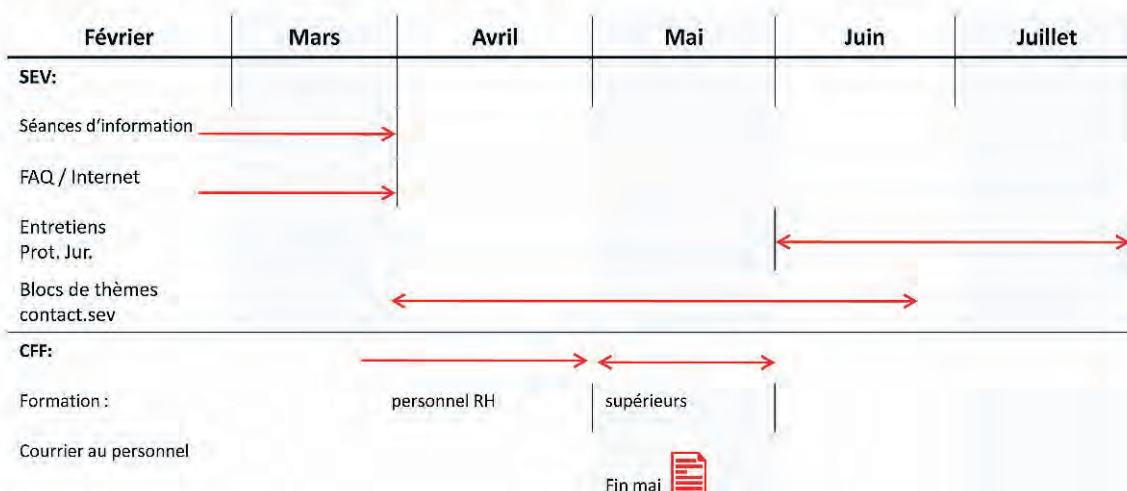
- Demander le descriptif de

poste à vos supérieurs si vous ne l'avez pas. Celui-ci regroupe les objectifs, les tâches, les responsabilités et exigences d'un poste. C'est la base pour déterminer le niveau d'exigence, avec la place occupée dans l'organigramme (le demander également).

- En cas de doute, demander d'abord un entretien avec votre supérieur.
- Si le doute subsiste, se rendre, en annonçant votre venue, aux entretiens proposés par le secrétariat SEV de votre région. Prendre avec soi le courrier des CFF, le

descriptif de poste, l'organigramme et ce que vous avez sur votre classification antérieure et salaire antérieur. Vous discuterez alors de la suite à donner. L'étape suivante pourrait être de poser recours contre cette décision de classification.

Suite à donner / calendrier:



DOSSIER



45 personnes ont participé à la séance du lundi 21 mars au Buffet de la Gare à Lausanne.

Nouveau système salarial des CFF : unique présentation en Suisse romande, à Lausanne

Avalanche de questions

Buffet de la Gare, lundi 21 mars, 18h : cinquante personnes sont présentes pour l'unique présentation du nouveau système salarial des CFF en Suisse romande.

Si les présidents de section et autres membres très engagés dans le syndicat sont déjà bien au courant des changements qu'impliquera Toco, les autres ont soif d'appren-

dre ce qui va advenir de leurs salaires... Et ils ne sont pas repartis bredouilles puisqu'ils ont été « abreuvés » d'informations par les collaborateurs SEV présents: Manuel Avallone, vice-président SEV et responsable de la délégation des négociations, Nick Raduner, secrétaire syndical SEV et spécialiste des salaires et Jean-Pierre Etique, secrétaire régional SEV à Lausanne. Cette équipe de choc était complétée par Vincent Brodard, secrétaire syndical SEV, assurant la traduction au cas où, vu la complexité du sujet.

Les chefs aussi concernés ?

A la question d'une participante, demandant si seuls les petits salaires sont concernés par ces changements, les orateurs répondent que 95% des employés CFF sont touchés par ce nouveau système. Seules les personnes engagées selon le Code des obligations n'y seront pas soumises, puisqu'elles n'entrent pas dans le champ d'application de la CCT. Ces changements concernent donc beaucoup de chefs, qui verront leur fonction reclassifiée, dans un des 15 niveaux d'exigence, de A à O. Ces chefs, comme

tous les autres employés, ne verront pas leur salaire diminuer, puisqu'il y a une garantie de salaire.

Que deviennent les évaluations faites en 2010 ?

Au 1^{er} mai 2011, les évaluations 2010 seront prises en compte pour les adaptations salariales, selon l'ancien système. Au 1^{er} mai 2012, les premières évaluations faites selon le système Toco déploieront leurs effets. A noter que les évaluations restent des entretiens entre supérieurs et employés, mais seront davantage ciblées sur les

fonctions. Cependant, les participants craignent d'ores et déjà un manque d'objectivité et un certain parti pris.

Des conséquences sur la caisse de pensions ?

Le fait d'obtenir une année une prime unique liée à une très bonne évaluation puis de ne plus l'obtenir l'année suivante n'aura pas de conséquence négative sur la rente future, selon Vincent Brodard, spécialiste ès caisse de pensions, répondant à l'interrogation soucieuse d'un

Suite en page 14

Séance d'information à Olten

Scepticisme ambiant

Environ 30 collègues CFF ont participé à la séance qui a eu lieu le 17 mars à Olten. Trois représentants du SEV étaient présents. Après la présentation de base, de nombreuses questions ont été posées sur les descriptifs de poste, décisifs pour la classification dans les 15 niveaux d'exigence définis.

«*Qui fait ces descriptifs de poste?*» Réponse: Les supérieurs hiérarchiques, idéalement en collaboration avec les employés. Bien que ces descriptifs devraient déjà être à disposition, beaucoup de collaborateurs ne les ont pas encore vus! Ils y ont pourtant tous droit!

«*Existe-t-il un document qui regroupe toutes les fonctions et le niveau d'exigence correspondant?*» Ce document sera disponible en automne.

«*Comment est-ce que je pourrai alors vérifier l'exactitude de ma classification quand je recevrai le courrier*

à fin mai?» La base de contrôle sera le descriptif de poste et l'organigramme. Vous pourrez bien sûr demander un entretien avec votre chef si vous n'êtes pas sûr! Et s'il reste des doutes, vous pourrez contacter le SEV, afin de discuter de la suite à donner.

«*Où puis-je trouver la valeur minimum et maximum de mon niveau d'exigence?*» Ceux-ci devront être publiés sur l'intranet CFF.

Un collègue rapporte que son team a été informé qu'il était jusqu'à présent sous-classé et que ce changement de système permettra de corriger le tir. La position SEV à ce sujet: avec le nouveau système, toutes les fonctions ont été réévaluées. En cas de classification plus haute, l'application se fera le 1^{er} juillet 2011. En cas de doute concernant la classification de tout un groupe, veuillez s.v.p. informer le SEV! *Fi/Hes*



A qui m'adresser si j'ai un doute? Au SEV, bien sûr!



Manuel Avallone (à droite) et Philipp Hadorn, du SEV.

Suite de la page 13

participant. Il informe que «c'est l'évolution du capital qui est importante et celui-ci évoluera».

Petits salaires préterités?

Les valeurs maximales des niveaux de fonctions les plus bas ont été baissées, comme les participants à la séance d'information le redoutaient, mais le SEV a tout de même réussi à obtenir un salaire minimum de 1% supplémentaire. Le système avantage cependant clairement les gros salaires.

Deux exceptions

Le personnel des locomotives a pu négocier une courbe différente, puisqu'il était difficile de l'intégrer au système général. Ce personnel n'a toutefois pas vu toutes ses requêtes satisfaites et a donc dû faire des concessions, ce qui fâche certains mécanos. La

police des transports aura en principe son propre système salarial, mais il doit encore être négocié.

Sur demande des CFF

Manuel Avallone répond aux critiques des participants en affirmant qu'il n'y a pas de système salarial parfait, ni d'évaluation du personnel parfaite. «Les CFF avaient d'abord étudié la possibilité de séparer huit branches différentes, donc faire huit courbes distinctes, mais cela a été abandonné au profit d'un seul système. Tout cela est un compromis», complète Manuel Avallone, «on n'a pas sauté de joie, mais bon, les enjeux étaient très importants et ce compromis a été accepté par les cheminots.» Il faut rappeler que le nouveau système de rémunération a été introduit à la demande des CFF, qui ont accepté en échange de porter la validité de la CCT à 2014.

En 2014, tout sera rediscuté...

Creuser les écarts?

Dans l'assistance, on sent bien que règne l'impression que l'écart entre les petits salaires et les gros salaires a encore été creusé. Ce à quoi notre vice-président répond que «des salaires conformes au marché ont été introduits à la demande impérieuse des CFF. Maintenant, les CFF ne pourront plus jamais dire qu'ils paient trop ou que les

gens du nettoyage sont trop payés, etc.»

Le cas des opérateurs de trafic ferroviaire, entre autres

On a constaté que d'entières catégories professionnelles - comme celle des opérateurs du trafic ferroviaire - ont fait l'objet d'une mauvaise classification. Une vérification est en cours en vue de trouver une solution satisfaisante à ce problème. Manuel Avallone est réaliste: «Nous savons

que des problèmes vont surgir, c'est évident.» Nick Raduner ajoute alors: «Vous en savez déjà davantage que vos chefs, qui n'ont pas encore été formés!»

En effet, certains participants déplorent que leurs supérieurs ne puissent encore leur fournir aucune information sur les changements à venir. Heureusement, le SEV est là pour les renseigner...

Henriette Schaffter



Le système salarial Toco a suscité pas mal d'interrogations de la part des participants à la séance romande.

Sous-fédération LPV

**Samedi
16 avril**
10 h – 14 h
Olten
Buffet de la
Gare

■ **LPV**
Journée nationale RCP
spéc./RLF / LF ZV / LCB 100

Merci aux collègues romands
de me communiquer leur
participation: 079 505 07 39
rtbl1@bluewin.ch

Durant cette journée, nous recevrons
des infos sur divers thèmes d'actualité
de la part de nos invités, les secrétaires
syndicaux Urs Huber et Philipp Hadorn,
ainsi que de notre président
central Rinaldo Zobe.

*Beat Lüscher,
représentant SFZF LPV*

**Lundi
11 avril**
10 h – 12 h
Genève
Brasserie
«Aux
Cheminots»
Rue des
Gares 7

■ **LPV Genève**
Assemblée générale

L'ordre du jour est affiché dans les lo-
caux de prise de service. Durant cette
assemblée, il y aura l'élection des
membres du comité et une présenta-
tion du ToCo. Présence du secrétaire
syndical Jean-Pierre Etique. Une verrée
vous sera offerte.
Venez nombreux!

Le comité

Sous-fédération VPT

**Judi
21 avril**
Säntis

■ **Journée
de la branche VPT
Touristique**

Thème principal: «Pourquoi
des salaires minimaux?»

En marge de cette journée, nous au-
rons l'occasion de visiter l'entreprise
avec des informations sur le téléphé-
rique du Säntis.

Les personnes intéressées sont priées
de réserver cette date aujourd'hui déjà.
L'invitation avec les données précises
sera envoyée ultérieurement.

VPT Touristique

**Lundi
11 avril**
16 h 15
Fribourg
Gare CFF
Salle des
cours

■ **ZPV Fribourg**
Assemblée générale

Tous les collègues actifs et pensionnés
sont cordialement invités à notre as-
semblée générale. Un repas vous sera
offert après l'assemblée dans un res-
taurant. Nous vous demandons de
vous inscrire au local ou chez le secré-
taire, tél. 026 401 18 54 ou par mail
fribourg@zpv.ch jusqu'au 5 avril.

Pour le comité: Jean-Marc

**Mardi
12 avril**
19 h
Fribourg
Dépôt
TPF de
Chandolan

■ **VPT TPF urbains**
Assemblée générale

Tous les collègues libres ou en congé
sont les bienvenus. Une traduction si-
multanée en allemand est organisée.
Venez nombreux.

Le comité

Sections

**Samedi
2 avril**
10 h
Lausanne
Gare CFF
Quai 1
2^e étage
Grand Salon

■ **Travaux
Arc lémanique**

Assemblée générale de
printemps

Le comité espère vous rencontrer
nombreux à cette assemblée générale.

*Le secrétaire:
Bruno Kofmehl*

**Judi
7 avril**
Nidau
Salle de la
«Geno»
Genossen-
schaftsstr. 18

■ **ZPV Biel-Bienne**
Assemblée générale
de printemps

Les tractanda seront affichés dans les
locaux, envoyés aux actifs via mail et
disponibles sur le site:
<http://ZPVBielBienne.ch>

Le comité vous invite à venir nom-
breux donner votre avis et boire le
verre de l'amitié.

Au nom du comité: Denis Babey

**Judi
7 avril**
17 h 30
Berne
Kongress-
zentrum
Allresto
Effinger-
strasse 20

■ **VPV Berne**
Assemblée générale

Michael Reiterer, ambassadeur de l'UE
en Suisse, s'exprimera sur «La politi-
que des transports, le service public et
la libre circulation des personnes du
point de vue de l'Union européenne».
Un débat sur ces thèmes est prévu
avec le public.

Nous vous prions de réserver cette
date. Inscription par mail auprès de
roland.schwager@vpv-online.ch

Le comité

**Vendredi
8 avril**
18 h 15
Yverdon-
les-Bains
Café-
Restaurant
La Grange

■ **TS Région Romandic
Nord-Ouest**

Assemblée générale
de printemps

L'ordre du jour est affiché dans les lo-
caux de service.

Le comité

**Samedi
9 avril**
9 h 30
Berne
Hôtel Bern

■ **TS Mittelland**
Assemblée générale

Tous les collègues actifs et
retraités sont cordialement
invités à participer à cette
assemblée. Inscription jus-
qu'au 31 mars auprès de
beat.jurt@sbb.ch,
tél. 079 738 66 86.

Après l'assemblée statutaire, nous
débattons sur l'initiative pour des
salaires minimums. Nous pourrions
compter sur la présence de trois ora-
teurs: Franziska Teuscher, conseillère
nationale, Berne, André Daguët, diri-
geant syndical et conseiller national;
Jürg Humi, secrétaire syndical SEV.

Beat Jurt

**Vendredi
15 avril**
14 h 30
Lausanne
Buffet de la
Gare
Salle des
Vignerons

■ **LPV Vaud/Bas-Valais**
Assemblée générale

L'assemblée sera suivie d'une collation
(inscription préalable auprès du prési-
dent mapilloud@hotmail.com ou de
la secrétaire s.daadoucha@blue-
win.ch).

L'ordre du jour a été envoyé à tous les
membres. Nous comptons gran-
dement sur votre participation.

Le comité

**Judi
28 avril**
20 h 15
Yverdon-
les-Bains
Cabane de
l'Ecaille

■ **VPT Nord vaudois**
Assemblée générale

Nous comptons sur une forte partici-
pation de tous nos membres qui ne
seront pas en service ce soir-là. Nos
collègues pensionnés sont également
les bienvenus.

Le comité

**Mercredi
4 mai**
17 h
Lausanne
Buffet de la
Gare
Salle des
Vignerons

■ **VPV lausanne**
Assemblée générale

Nous comptons sur une forte partici-
pation de tous nos membres.

Le comité

DÉGÈS

Marcel Bolomey, conducteur d'automotrice
pensionné, Yvonand, décédé le 9 mars dans
sa 94^e année. Membre VPT LEB.

décédé le 9 mars dans sa 85^e année.
Membre PV Genève.

Nelly Bonin, Aigle, décédée le 8 mars dans
sa 85^e année. Membre PV Vaud.

Margrit Jomini, veuve de Jean-Daniel,
Yverdon-les-Bains, décédée le 20 mars dans
sa 77^e année. Membre PV Vaud.

Nelly Chautems, veuve d'Ernest, Renens,
décédée le 2 février dans sa 83^e année.
Membre PV Vaud.

Adrien Meyer, âgé de 92 ans, ancien
conducteur et membre de la section VPT
TPG Retraité(e)s. Adrien était pensionné
après 29 ans de service.

Maurice Cuanoud, contremaître pensionné,
Grandson, décédé le 13 mars dans
93^e année. Membre PV Vaud.

Marguerite Monnet, veuve d'André,
Monthey, décédée le 10 mars dans sa
90^e année. Membre PV Valais.

Francis Currat, chef de groupe pensionné,
Morges, décédé le 8 mars dans sa
87^e année. Membre PV Vaud.

Jeannette Viquerat, veuve d'Hector, Payerne,
décédée le 11 mars dans sa 89^e année.
Membre PV Vaud.

Aimé Gauthey, chef de station pensionné,

Pensionnés

**Mardi
5 avril**

Dès 11 h 15
Geneveys-
sur-Coffrane
Hôtel des
Communes

■ **PV Neuchâtel**
Assemblée générale

Programme: dès 11 h 15 apéritif facultatif; 12 h dîner dans la salle à manger du rez-de-chaussée. Menu: salade, plat du jour, dessert. Prix: 19 francs sans les boissons. Café offert par la section.

14 h 30 assemblée: dans la salle du 1^{er} étage. Ordre du jour statutaire. L'invité du jour sera le président central PV Ricardo Loretan. Le comité compte sur votre présence. Les membres amis et les épouses sont les bienvenus.

Pour le dîner, inscriptions obligatoires auprès de Michel Quartier, Vy d'Etra 52, 2000 Neuchâtel, tél. 032 753 53 70 **jusqu'au vendredi 1^{er} avril**, dernier délai. *Le comité*

**Mardi
19 avril**

Courtepin

■ **PV Fribourg –
commission d'animation**
Visite de MICARNA SA à
Courtepin

Rendez-vous à 8 h 50 à la gare de Courtepin ou devant Micarna. Horaire: Fribourg dép. 8 h 32; Morat dép. 8 h 01. Chaque participant est responsable de son titre de transport. Parking devant le Buffet de la gare ou Micarna pour ceux qui viennent en voiture. De la gare, 7 à 8 min. à pied pour rejoindre Micarna. Pour ceux qui le désirent (à préciser lors de l'inscription), repas de midi en commun au Buffet de la gare de Courtepin au prix de fr. 20.–. Parking disponible autour du restaurant. Menu: potage, salade, piccata milanaise, spaghetti, tranche glacée; café offert par la section. **Inscriptions:** jusqu'au **jeudi 7 avril** au plus tard en précisant si vous participez au repas, auprès de Marguerite Michel, tél. 026 475 17 62.

ATTENTION, cette visite est limitée à 30 participants.

La Commission d'animation

**Mercredi
27 avril**

■ **PV Vaud**
**Sortie de printemps en
Pays neuchâtelois**

**Inscription jusqu'au
mercredi 20 avril**, par
carte postale, adressée à Jean-
Pierre Genevay, En Fouet 8,
1436 Chamblon, en men-
tionnant nom, prénom,
adresse et nombre de per-
sonnes, ou par courriel:
jean-pierre@genevay.net

**ATTENTION: pour des
raisons de transport en-
tre Fleurier et le restau-
rant, le nombre de
participants est limité
à 125**

Cette année encore le prix
reste inchangé et s'élève à
Fr. 50.– par personne. Le
montant sera encaissé durant
le trajet. Les membres ayant
80 ans durant l'année auront
droit à une petite surprise.
Titre de transport: carte an-
nuelle de voyage, carte jour-
nalière ou billet à demi-prix
à destination de Fleurier.

Nous voilà sortis de l'hiver et pour
marquer le début du printemps, nous
vous invitons au Pays des fées qui en
voient de toutes les couleurs. Mais c'
est sur un chapeau, celui de Napoléon
dominant le Val-de-Travers de ses 961
m d'altitude que nous vous proposons
de nous rendre sans effort selon le
programme suivant:

Départ de Lausanne à 9 h 45, depuis la
voie 8 avec l'ICN (vous pourrez venir
au secteur D – tête du train – dès
9 h 30). Nous atteindrons Neuchâtel à
10 h 25 et partirons pour Fleurier à
10 h 40. De là, c'est en car des TRN
que nous nous élèverons en traversant
une magnifique forêt pour rallier le
restaurant du Chapeau de Napoléon
vers 11 h 40 pour le premier groupe,
ceci au cas où une deuxième navette
s'avérerait nécessaire.

Après un apéritif bien mérité, il sera
servi: une salade mêlée, du bœuf brai-
sé au Pinot Noir accompagné de gratin
dauphinois et de légumes sautés
ainsi qu'un dessert composé d'une
tranche glacée aux trois coulis, sans
oublier vin, eau minérale et café.

A 14 h 45, un premier groupe devra
songer à redescendre vers la gare de
Fleurier que nous quitterons à 15 h 37.
Après un nouveau changement à
Neuchâtel, l'arrivée à Lausanne se fera
à 17 h 15.

Pour les habitants de la Riviera et du
Chablais, il existe de bonnes corres-
pondances en gare de Lausanne, à l'al-
ler comme au retour.

Pour les habitants de la Côte, situés
entre Nyon et Morges, il est recom-
mandé de changer à Morges, à l'aller
(Morges, départ ICN à 9 h 41, arr. à
Neuchâtel à 10 h 22) comme au retour
(Neuchâtel, départ ICN à 16 h 37, arr.
à Morges à 17 h 18).

Jean-Pierre Genevay

Loisirs

**Vendredi
1^{er} avril**

20 h
Montbarry
Le Pâquier

■ **Chalet de l'Entraide**
Assemblée générale du Chalet
de l'Entraide Ouvrière de la
Gruyère

A l'issue de l'assemblée, nous aurons le
plaisir de vous servir une collation. Les
délégués empêchés voudront bien se
faire remplacer. Toutes et tous les col-
lègues intéressé(e)s au Chalet sont cor-
dialement invité(e)s à participer à cette
assemblée.

Raymond Remy, président

**Vendredi
29 avril**

19 h 15
Lausanne
Buffet de la
Gare
Grand Salon

■ **Club sportif des
cheminots de Lausanne**
Assemblée générale annuelle

Venez nombreux!

www.svse.ch

LE RECRUTEMENT EST TOUJOURS GAGNANT

Les personnes qui réussissent à recruter le plus grand nombre de nouveaux membres SBV (au moins deux membres) gagnent:

1^{er} prix: 1 week-end pour 2 personnes soit au Parkhotel Brenscino à Brissago (TI), soit à l'Hôtel Floralpina à Vitznau, au bord du lac des Quatre-Cantons (à choix).

2^e prix: 1 repas pour 2 personnes dans un bon restaurant dans la région de votre choix.

3^e au 5^e prix: 1 chèque Reka de 100 francs

6^e au 10^e prix: prix de consolation

SBV Unterverband des
Betriebs- und Verkaufspersonals
Sous-fédération du
personnel de l'exploitation et de la vente
Sottfederazione del
personale d'esercizio e di vendita

SEV

COURS: MÉCANICIENS FACE À DES SITUATIONS DE CRISE

12 mai, 9 h à 17 h, Olten
**Centre de conférences Swisscom,
Swisscomgasse 1**

Les mécaniciens sont souvent exposés à des situations de crise qui surviennent de manière tout à fait inattendue, la plupart du temps suite à des accidents ou à des erreurs. Ces problèmes sont parfois relayés dans les médias. Le but

de ce cours est d'enseigner comment faire face à de telles situations, quelles réactions faut-il avoir et comment éviter de devoir subir des problèmes post-traumatiques.

La fréquentation à ce cours donne droit au congé de formation prévu par les CCT CFF et BLS.

Ce cours est gratuit pour les membres SEV.

Traduction simultanée en français.

Les inscriptions doivent parvenir d'ici au 21 avril 2011 chez:
H. R. Schürch, Eichliackerstrasse 67, 8406 Winterthur,
tél. 0512 81 54 16 ou 076 419 99 14

e-mail: hsw@gmx.ch



■ Commission centrale de la sous-fédération des services techniques (TS)

Manque de personnel au sein des services de manœuvre



La gare de Limmattal à Zurich.

La séance de la commission de gestion de la sous-fédération TS a eu lieu le 4 mars. Elle s'est terminée par la visite de la gare de triage de Limmattal.

A 17 heures, Thomas Kipp, chef de la gare de triage de Limmattal, a accueilli les membres de la commission de gestion. De nombreux collègues travaillant sur les lieux sont venus à la rencontre des syndicalistes. Comme cette visite s'est déroulée à cheval sur deux tours de service, les membres de la commission de gestion ont eu de nombreux entretiens très enrichissants.

Travail nocturne et formation

Le manque de personnel contraint les agents de la manœuvre de la gare de triage de Limmattal à effectuer de plus en plus des tours de service nocturnes. Et il n'est pas rare qu'ils doivent travailler de nuit deux semaines d'affilée. Ce qui a de

lourdes conséquences sur la vie familiale et sur la santé. Les agents sont frustrés de ne pas pouvoir parler de ces problèmes avec leurs chefs de team.

Un autre malaise exprimé par les agents de la manœuvre tient au fait qu'on leur confie de plus en plus des tâches complexes et ils ne disposent pas des connaissances et de la formation nécessaires pour maîtriser ces nouvelles tâches. Là aussi, à cause du manque de personnel, la formation est lacunaire.

ToCo: craintes...

L'introduction du nouveau système salarial ToCo suscite des craintes, y compris à la gare de Limmattal. De nombreux agents sont sceptiques. Ils craignent que, sur la durée, ils seront perdants.

... et espoirs

Malgré tout, ce nouveau système ravive l'espoir de voir les agents de la manœuvre des différentes divisions CFF être traités sur le même pied d'égalité.

Service de presse TS



Des collègues de la gare de triage de Limmattal discutent des problèmes qu'ils rencontrent sur leur lieu de travail.

■ PV Valais

Les efforts et la ténacité sont payants

Lors de notre assemblée générale du 10 mars 2011 à Martigny, notre président Alfred Imhof a eu le plaisir de souhaiter la bienvenue à 77 participants ainsi qu'à notre vice-président central Bernard Demierre et à Patrick Rouvinez qui comme à l'accoutumée a assuré la traduction simultanée. Des différents objets statutaires à l'or-

dre du jour, il ressort que notre section a des finances saines et que les manifestations organisées ont un certain succès. Au 31.12.2010 la section comptait 663 membres dont 34 octogénaires. Notre président s'est fait un plaisir de les congratuler et tout particulièrement les 12 jubilaires qui avaient répondu à l'invitation et auxquels le repas a

été offert. Nicolas Dechanez a été élu membre de la Commission de gestion et Michel Delaloye vérificateur du protocole. Bernard Demierre a relevé les récents acquis des pensionnés, soit l'augmentation du montant du chèque FVP, la gratuité de l'abonnement au Courrier CFF, les journées des pensionnés et, le point le plus attendu, l'ac-

Cours syndical mis sur pied par l'ARPIP (Association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance) et Movendo (Institut de formation des syndicats)

Processus de liquidation, totale ou partielle, des caisses de pension

Cette journée de formation a pour but d'apporter les éléments pratiques du processus de liquidation d'une fondation, en insistant notamment sur le rôle et les responsabilités des divers intervenants: conseil de fondation, autorité de surveillance, liquidateur/trice, organe de révision, expert, ayants droit, assurés, voire syndicat et ARPIP. Afin d'éviter toute confusion sur ce sujet, nous aborderons également le thème des liquidations partielles qui est toujours d'actualité.

Cette journée de formation aura lieu le **jeudi 23 juin à Chexbres, à l'Hôtel Préalpina**

Intervenant: Jean-Claude Prince, spécialiste LPP

Pour les membres SEV, ce cours est gratuit.

Inscriptions: jusqu'au mardi 31 mai auprès de Movendo, place de la Riponne 4, 1005 Lausanne, tél. 021 310 48 70, info@movendo.ch – www.movendo.ch

■ Comité directeur de la sous-fédération RPV

Au menu: ToCo et recrutement

La séance du comité directeur a eu lieu le 17 mars à Brigue.

Au menu: le nouveau système salarial ToCo et le recrutement.

Le président central Hanspeter Eggenberger a piloté de main de maître cette séance de deux jours. Il a pu compter sur la collaboration du traducteur Francis Barbezat et du président de la section RPV de Brigue Alexandre Clemenz.

ToCo

Au sujet de ToCo, le président central informe que le SEV mettra à disposition un

service téléphonique pour répondre aux questions des collègues. Les membres du comité directeur de la RPV seront également, et avec plaisir, à disposition des collègues.

Recrutement

C'est important que le recrutement de nouveaux membres redevienne un point central de notre activité syndicale. Sur le terrain, nos collègues doivent savoir que le SEV est leur partenaire numéro 1 pour porter en avant leurs revendications. Cela devient de plus en plus difficile d'avoir des contacts avec les apprentis: c'est le rôle des responsables de leur formation de leur parler du SEV.

Danilo Tonina

DÉBAT

LAUSANNE, GARE EN MUTATION

■ Lundi 4 avril à 18 h 30 au Théâtre Arsenic, rue de Genève 57, à Lausanne, aura lieu un **débat public** sur le thème: «Lausanne, gare en mutation: quelles conséquences sur la ville?» Avec Olivier Français, municipal, Bernard Knupfer CFF Infra et Daniel Moser CFF Immobilier. Entrée libre.

ception par le Parlement du versement de 1,4 milliard à notre caisse de pension, montant dû et non offert. Les efforts et la ténacité sont payants. Notre président Frédéric, après avoir orienté les membres sur les activités à venir, les a remerciés pour la contribution à la bonne marche de notre section. **Prochain rendez-vous: notre sortie annuelle du 8 juin 2011 à Fervagny.**

M. Oberli, secrétaire

Encyclopédie

Chemins de fer privés vaudois 2000–2009

Ce 13^e volume de l'Encyclopédie des Chemins de fer privés vaudois traite principalement de l'évolution intervenue au cours de la décennie 2000 et des progrès, petits et grands, accomplis par les compagnies dans la modernisation de leurs installations et de leur matériel roulant.

La 1^{ère} partie de cet ouvrage (aux pages 5 à 302) est consacrée à la modernisation. La 2^e partie (aux p. 303 à 344) traite des funiculaires, ainsi que des chemins de fer industriels et de chantier. Enfin la 3^e partie (aux p. 345 à 420) rappelle les lignes disparues, grâce à des photographies historiques et à divers do-

cuments du passé (billets, affiches, horaires, prospectus). Chaque compagnie actuelle est présentée par une fiche technique et une chronologie. Les nouveaux véhicules ou les véhicules transformés font chacun l'objet d'une fiche avec photo et plan.

En lisant ce livre, on constatera que les Chemins de fer privés vaudois sont en mutation permanente: parmi les chantiers majeurs achevés dans cette 1^{ère} décennie du III^e millénaire, notons (liste non exhaustive):

- l'entrée souterraine du LEB à Lausanne-Flon (en 2000);
- l'entrée souterraine du NStCM à Nyon (en 2004);
- le raccordement de l'usine Tridel à Lausanne pour le transport des ordures (en 2007);
- la nouvelle gare des TPC à Aigle comportant six voies (en 2007);

- la mise en service du M2 à Lausanne (en 2008).

Un hommage aux cheminots

Ce livre est très technique et descriptif par ses nombreuses photos de matériel roulant et d'ambiance, en gare ou en ligne, mais quelques vues montrent la variété des travaux de construction et d'entretien liés à une voie ferrée, scènes que le grand public ne connaît guère. A ce titre, ce livre est aussi un hommage appuyé au travail effectué par les cheminots en toute saison.

A qui s'adresse ce livre? A tous ceux qui veulent mieux connaître l'histoire et le développement des Chemins de fer privés vaudois, qu'ils soient cheminots, politiciens, aménageurs du territoire, riverains d'une ligne, modélisés ou passionnés par les transports. Les auteurs avec leurs 13 volumes (le premier paru en 1977) ont abattu, depuis 1974, un travail considérable. L'ouvrage est de très haute facture, usuelle pour l'équipe travaillant autour de Jean-Louis Rochaix et de son épouse Annette: elle mérite nos vifs remerciements et un très grand coup de chapeau pour cette tâche d'utilité publique!

Verrons-nous la parution d'un 14^e volume pour la période 2010–2014? Nous l'espérons fermement!

Roland Kallmann

UN LIVRE POUR AMATEURS AVERTIS

Jean-Louis Rochaix et six autres auteurs: Chemins de fer privés vaudois 2000–2009: 10 ans de modernisation. 424 pages, nombreuses illustrations en noir-blanc ou en couleurs, nombreux dessins de véhicules à l'échelle 1:100, format 21,5×21,5 cm, reliure en pleine toile, sous jaquette en couleurs laminée. Editions La Raillière, chemin de Travers-

Bancs 14, 1092 Belmont, tél. 021 791 53 79, courriel la.railliere@bluewin.ch. ISBN 978-2-88-125-012-5. Prix CHF 87.–. En librairie ou par correspondance chez l'éditeur (pour la Suisse: frais de port et emballage compris). Sept des douze volumes parus sont encore disponibles. Renseignements auprès de l'éditeur. RK

COURRIER DES LECTEURS

TUNNEL ROUTIER DU ST-GOTTHARD: L'OCCASION IDÉALE

■ Après de nombreuses discussions, dans les années 1965-1966, c'est sous le Gothard que le percement d'un tunnel routier fut décidé. Par la suite, le Conseil fédéral lança un ballon d'essai en invoquant la possibilité de percevoir un péage sur les véhicules qui traverseront ce tunnel. Les réactions contre cette idée furent immédiates. Le Touring Club Suisse déclencha une immense tollé dans la presse suisse, principalement par son journal «Touring». Surpris par l'ampleur de cette attaque, le Conseil fédéral n'est plus revenu lui-même sur cette idée.

Opinions et articles pour ou contre les péages furent monnaie récurrentes. Exemples: (Touring N° 36, septembre 1966), le professeur A. Bolla annonce que «son comité est opposé à l'introduction de péages discriminatoires...»; (La Suisse, 29.2.1968) «Les cantons du Valais, Vaud et Fribourg adressent une requête commune au Conseil fédéral. Ils préconisent l'institution de péages pour la traversée des tunnels routiers de San Bernardino et du St-Gothard. Car, en exonérant ces tunnels d'un péage, on causerait un grave préjudice à toute la Suisse romande, discrimination à l'endroit du tunnel du Grand-St-Bernard qui est à péage et fut percé sans financement de la Confédération.»

Les travaux au tunnel routier du Gothard débutèrent le 5 mai 1970 et il fut ouvert le 5 mai 1980. Toujours est-il que la population des «petits Suisses» dépensa des millions de francs pour percer un tunnel routier qui profitera à des millions d'utilisateurs suisses et étrangers désirant traverser la barrière des Alpes sans déboursier un centime.

Perspective

Les temps et les idées changent. Depuis son élection au Département des

transports, Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard a mis les bouchées doubles. Elle n'a pas été avare en milliards de francs nécessaires dans le futur pour financer les transports. La mobilité devra se payer. Elle a nettement posé des chiffres, sérieusement envisagé les places où ponctionner, bien que les groupements de droite et de gauche aient des bases de vues opposées.

Le tunnel routier du Gothard ne répond plus aux normes, il devra être complètement assaini. Une fermeture complète pendant deux ou trois ans sera incontournable. Des membres du Touring Club parlent de creuser une deuxième galerie, qui coûterait 2 milliards de francs. Mais ces Messieurs oublient qu'une loi sur la protection des Alpes interdit une nouvelle percée routière. A part les passages possibles par le col, il faudra attendre 2016, voire 2017, sur la mise en service du tunnel ferroviaire de base pour mettre tout le trafic nord-sud et inverse sur les rails. L'assainissement du tunnel routier est devisé à 700 millions. La question est où prendre l'argent. C'est ici que l'on rejoint l'idée de l'occasion idéale.

Pendant la fermeture de la galerie, on pourrait profiter de poser les infrastructures nécessaires à l'installation de péages. Ceci créerait des places de travail durables, partiellement 24 heures sur 24. Cela établirait surtout l'équité souhaitée en péages entre est et ouest de la Suisse. Si la place en largeur fait défaut, il doit bien y avoir la possibilité d'installer successivement en amont des cabines de perception et là, imposer un tri selon le véhicule, le prix et l'argent utilisé, puis de délivrer la carte qui ouvrira la porte d'entrée au tunnel. Les autos avec plaques UR et TI pourraient obtenir une carte gratuite.

Willy Gusset,

Mécanicien CFF retraité

Bienne



La gare souterraine du NStCM à Nyon a été l'un des principaux chantiers ferroviaires vaudois de cette dernière décennie.

Energie nucléaire

Indéfendable, localement et globalement désastreux

Les effroyables scènes du terrible désastre atomique qui a ravagé le Japon ces jours résonnent malheureusement aux craintes qui avaient conduit les syndicats, dans les années 1980 du XX^e siècle déjà, à estimer que la technologie nucléaire est hostile aux êtres humains et donc à abandonner.

La catastrophe nucléaire qui, après un tremblement de terre aux effets destructeurs déjà inimaginables et un tsunami terrifiant, a détruit les réacteurs de la centrale de Fukushima, et son incidence globale qui va s'aggravant dépassent tout ce que même les milieux antinucléaires avaient pu imaginer jusqu'à ce jour.

Les travailleurs des centrales sont les premières victimes

Comme à Tchernobyl, en 1986, les premières victimes sont les travailleurs et travailleuses de la centrale nucléaire japonaise. Sur ordre du gouvernement, de même que dans l'ancienne Union soviétique d'alors, ils ont été contraints d'effectuer une mission qui les condamnera inéluctablement à la mort. Sur place, le rayonnement est si fort que tout le personnel a dû être évacué des installations, lui qui lutte désespérément pour éviter une mégacatastrophe. Tout cela prouve que ces technologies, qui impliquent des risques tels qu'ils mettent sens dessus dessous toute norme en matière de sécurité au travail, sont mises en œuvre dans un mépris total de la vie humaine et sont donc inacceptables.

Le monde ne sera plus le même

Le sacrifice du personnel de la centrale japonaise suppose qu'il ne soit aucunement tenu compte de la dignité humaine. Il a lieu afin de li-

miter des dangers mortels incalculables autant que possible dans les zones proches de la catastrophe, où vivent 150 000 personnes, et n'atteignent pas les 35 millions d'habitants de l'agglomération tokyoïte. En même temps, les Japonais et Japonaises se battent contre les conséquences « normales » du tremblement de terre le plus violent de l'histoire. Avec la catastrophe nucléaire, leur situation est devenue apocalyptique. On a vu, avec Tchernobyl, que le nombre de victimes directes n'avait jamais été communiqué et que celui, important, des victimes après coup avait été systématiquement minimisé. Il est humainement compréhensible de vouloir se protéger par l'oubli. Mais cela ne doit pas avoir pour effet que les conséquences politi-

conséquences de toute évidence incalculables, seront présents des siècles durant. C'est pourquoi il faut en finir avec le nucléaire!

Les conceptions de l'USS en matière d'énergie

L'Union syndicale suisse (USS) s'est ralliée depuis des décennies – après le conflit autour de la centrale atomique jamais construite de Kaiseraugst, dans les années 1970 – aux arguments des organisations écologistes, du Parti socialiste et des Verts. Elle n'a cessé d'œuvrer pour un approvisionnement durable en énergie et est parvenue à empêcher une libéralisation absurde du marché de l'électricité. Nous avons aussi développé nos propres conceptions sur l'avenir énergétique de la Suisse, à savoir:

- L'économie et la société dépendent d'un approvisionnement sûr en énergie, qui doit être durable, aujourd'hui déjà et pour les générations futures.

- Il faut sortir du nucléaire. C'est fai-

sable et cela permettra de créer des emplois, plus sûrs et plus innovateurs.

- Les énergies renouvelables (vent, eau, soleil) doivent avoir la toute première priorité. D'un point de vue climatique et en raison du pic pétrolier atteint, un approvisionnement à partir d'énergies fossiles est la mauvaise solution.

- La toute première priorité doit être donnée à l'efficacité énergétique. Pour les technologies destinées à l'isolation thermique et à l'économie d'énergie, il faut des programmes d'encouragement plus efficaces et des prescriptions correspondant mieux au nouvel état de la

technique. Dans les régions très peuplées, les capacités en chauffage à distance doivent être mieux mises à profit. Et, en dehors de ces régions, à titre de solution transitoire, il faut encourager les installations décentralisées de couplage chaleur-force (solution de rechange aux centrales à gaz non souhaitées). Sur fond de sortie du nucléaire, la production et l'approvisionnement en électricité sera, encore plus qu'à ce jour, une tâche publique. C'est pourquoi l'USS refuse vigoureusement – sans parler des autres désavantages induits: prix instables, spéculation et régulation bureaucratique complexe – la libéralisation du marché de l'électricité. Les travaux de la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité doivent désormais se concentrer sur la sécurité de l'approvisionnement.

Faire preuve de ténacité

A juste titre, les médias dénoncent les magouilles de l'industrie atomique japonaise. Finalement, la situation japonaise n'est qu'au plus marginalement différente de la situation suisse ou européenne. Les dernières décennies de politique nucléaire font clairement apparaître que la sortie de l'atome est, par conséquent, également synonyme d'un meilleur contrôle démocratique des groupes d'électricité largement aux mains de cantons. Three Mile Island et Tchernobyl ont été trop rapidement oubliés par les politiques et n'ont pas entraîné la conversion nécessaire. Fukushima doit corriger cela. Les actuelles professions de foi, à gauche comme à droite, sont l'aspect positif de la tragédie japonaise. Mais, contrairement à ce qui fut le cas par le passé, elles ne doivent pas rester des déclarations tactiques. C'est pourquoi tous les milieux critiques à l'égard du nucléaire doivent faire preuve de ténacité, les syndicats aussi.

Rolf Zimmermann, USS

COURRIER DES LECTEURS

NUCLÉAIRE

■ Le nom de la plus grande compagnie privée d'électricité du monde est désormais connu sur tous les continents par son accident nucléaire. Car il s'agit bien d'un accident et non d'une catastrophe naturelle. Conçue pour résister à un tremblement de terre, cette centrale atomique s'est arrêtée comme prévu. Mais la digue censée la protéger d'un raz-de-marée n'avait pas été rehaussée comme l'avaient pourtant préconisé plusieurs experts en sismologie! Les installations ont été gravement endommagées par l'eau de mer. La température des réacteurs a rapidement augmenté et des poches de gaz se sont formées dans les dômes de confinement. Certains ont explosé, d'autres ont dû être percés pour laisser s'échapper la vapeur radioactive. Cet enchaînement d'événements aurait, sans doute, pu être évité si cette centrale n'utilisait pas une nouvelle génération de combustible appelé mox, qui provient du retraitement du combustible nucléaire usagé. Un procédé industriel dangereux, qui fait la fortune d'une multinationale française, Areva. Le mox, commercialisé depuis plusieurs années déjà, a l'avantage d'économiser l'extraction de l'uranium naturel et réduit la quantité de déchets radioactifs par le recyclage en barres de combustible. Mais la présence du plutonium dans le mox augmente sensiblement les risques opérationnels dans l'exploitation des centrales civiles. On vient de le découvrir avec l'accident de Fukushima! En Suisse, Areva a fourni aux exploitants des centrales de Gösgen et de Leibstadt des barres de mox pour leurs chaudières. A Mühleberg, la centrale bernoise est trop vieille et sa chaudière fissurée ne supporterait pas la corrosion provoquée par la forte radioactivité du plutonium. Après leur combustion, les barres de mox sont entreposées dans des piscines. Malgré les mises en garde de plusieurs spécialistes, l'utilisation du mox permet aux promoteurs de l'atome de contourner la pénurie d'uranium naturel, pour promouvoir la construction de nouvelles centrales atomiques. Chez nous, économistes et ses alliés politiques voudraient construire trois nouvelles centrales pour l'alimentation électrique d'une nation qui ne compte que sept millions d'habitants. Ce qui ferait de la Suisse le pays le plus atomique du monde!

Jean-Claude Cochard, Les Avants



Tous spectateurs d'une immense tragédie.

A nouvelles fonctions... mêmes rôles

Merz et Widmer-Schlumpf, même combat ?

La conseillère fédérale Widmer-Schlumpf au service des riches et des banques comme son prédécesseur, le conseiller fédéral Merz.

Sous l'ère Merz, la réputation du Département fédéral des finances fut méchamment mise à mal. Chiffres erronés, projets de baisses d'impôt pour les gros salaires, les riches et les banques ainsi que mesures d'austérité inutiles ont marqué cette époque de leur empreinte.

23 milliards de plus

Depuis plusieurs années, ce département publie, concernant la Confédération, de sombres perspectives financières. Ce qui a servi à justi-

fier l'engagement de mesures d'austérité et le renvoi à plus tard de l'assainissement de l'AI. Or, la réalité des finances fédérales a été, année après année, bien meilleure qu'annoncé. Les comptes ont bouclé nettement mieux que pronostiqué. Sous l'ère Merz, les résultats de la Confédération ont été supérieurs de près de 23 milliards de francs à ce qui avait été budgétisé. Soit plus d'un tiers du budget total de la Confédération !

Le Département des finances a, toujours sous l'ère Merz, battu tous les records avec la deuxième réforme de l'imposition des entreprises. Lors d'une conférence de presse avant la votation à ce sujet, en 2008, le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz avait déclaré qu'il était temps de faire quelque chose pour les petites et moyennes en-

treprises – les PME – pour tous ces milliers de peintres, de pharmaciens, de garagistes, de fleuristes, de bouchers.

Or, grâce à cette réforme, ce sont avant tout des grands groupes, comme le Credit Suisse, Swiss Re ou ABB, qui versent encore plus de dividendes (non imposés!), faisant des trous de plusieurs milliards de francs dans les finances de la Confédération. A l'époque, les citoyens et les citoyennes ont été salement grugés. La successeuse de Monsieur Merz, la conseillère fédérale Evelyn Widmer-Schlumpf, a désormais la possibilité de restaurer la réputation de ce département. Mais elle est plutôt mal partie pour y arriver. Elle veut en effet offrir près de 200 millions de baisses d'impôts aux banques afin qu'elles puissent

s'endetter à meilleur marché encore (suppression du droit d'émission). Et elle essaie, en plus, de cacher les pertes à hauteur de milliards de francs occasionnées par la réforme de l'imposition des entreprises. Car il devrait même s'agir d'un montant encore plus élevé que celui présenté lundi à la presse.

Les riches et les gros revenus profitent de rabais fiscaux

Ce sont une nouvelle fois les personnes fortunées et les super riches qui profiteront de ce cadeau fiscal fait aux actionnaires. En effet, ce sont eux qui détiennent les actions, les ménages ordinaires n'en possédant guère. En moyenne, un actionnaire bénéficiera ainsi d'une remise fiscale d'environ 1000 francs par an! La politique financière appliquée par la con-

seillère fédérale Widmer-Schlumpf semble de ce fait être la copie parfaite de celle du conseiller fédéral Merz: les riches et les gros revenus profitent de rabais fiscaux alors que la famille moyenne attend depuis des années que la Confédération améliore une bonne fois les réductions des primes maladie, pour que les budgets des ménages ne soient pas mangés par l'explosion de ces primes.

La conseillère fédérale Widmer-Schlumpf doit stopper les remises fiscales offertes aux gros actionnaires et aux banques. Avec sa politique, le conseiller fédéral Merz a perdu la face. Avec la sienne, Madame Widmer-Schlumpf court le risque de ne plus oser regarder la population dans les yeux...

Daniel Lampart, USS

Conseil de santé des drogueries suisses

Une tempête dans la tête

Maux de tête

Tension et pression

Les céphalées de tension sont, de loin, la forme la plus fréquente des maux de tête. On a longtemps considéré que les céphalées de tension étaient purement d'origine psychologique. Aujourd'hui, même si l'on ne sait pas toujours exactement pourquoi ces douleurs surviennent, on considère qu'elles sont, comme leur nom l'indique, notamment dues à des tensions. Autant de facteurs qui peuvent provoquer des céphalées de tension. Parmi les autres facteurs déclenchants, on peut citer les efforts physiques, les contractions musculaires, la consommation de certains produits dits «de plaisir» (alcool, tabac, etc.) et certains troubles oculaires.

Le journal des douleurs

Il est recommandé à toutes les personnes qui souffrent de maux de tête de tenir un journal ou calendrier des céphalées. Où, quand, comment? Lors de chaque céphalée, il faut répondre aux questions suivantes:

- › Quand les douleurs surviennent-elles?
- › Combien de temps durent-elles?
- › Quelle est leur intensité?
- › Comment se caractérisent les maux de tête? Les douleurs sont-elles plutôt sourdes ou pulsatiles, unilatérales ou bilatérales?

Symptômes secondaires et facteurs déclenchants

Pour le diagnostic, il est important de noter les éventuels symptômes secondaires (comme les troubles oculaires) et les facteurs déclenchants (par ex. les changements de temps).

atout santé



Les conseils de la droguerie

Plus de 200 types de maux de tête

Tous les maux de tête ne se ressemblent pas. La médecine différencie d'ailleurs plus de 200 types de céphalées. Quand on sait que leurs origines peuvent être aussi variées et diverses, on comprend mieux pourquoi il est important d'établir un diagnostic précis pour choisir la bonne thérapie. Les personnes qui souffrent régulièrement de maux de tête devraient consulter un médecin. Et lui décrire le plus précisément possible leurs douleurs. Si l'anamnèse ne suffit pas à établir un diagnostic, le médecin peut procéder à d'autres examens: examens physiques, tests spécifiques ou encore imagerie médicale.

Vous trouverez des informations complémentaires sur ce thème sur la plate-forme de santé en ligne vitagate.ch/atoutsante.aspx



Association suisse des droguistes
Case postale 3516, 2500 Biel/Bienne 3
Téléphone 032 328 50 30



BON DE 20%

Dismenol Formule L

Agit rapidement lors de douleurs menstruelles. Généralement en l'espace de 30 minutes.

Dismenol Formule L contient de l'ibuprofène, un principe actif, sous forme de sel de lysine hydrosoluble. L'action se produit en l'espace de 30 minutes et dure environ 6 heures.

Dismenol Formule L est disponible en pharmacie ou en droguerie sans ordonnance. Veuillez lire la notice d'emballage.

20% de rabais lors de l'achat d'un emballage Dismenol. Offre valable jusqu'au 30 juin 2011 dans toutes les drogueries. Offre non cumulable. Information aux distributeurs: remboursement par service externe. Distribué en pharmacie et droguerie. Merz Pharma (Suisse) SA, www.merz.ch



L'assurance-maladie online avantageuse CPT soutient l'action «atout santé». Internet: www.sev-online.kpt.ch

Angle droit

Visites chez le médecin et thérapies pendant le temps de travail

Celui qui doit aller chez le médecin doit se plier aux disponibilités de ce dernier et comme le rendez-vous est fixé en général durant la journée, il risque fort de tomber pendant le temps de travail.

On ne se demande pas si on a le droit d'y aller ou non. Mais la question est plutôt de savoir si on peut toujours accepter tous les rendez-vous qu'on nous donne et si ce temps compte comme temps de travail ou comme temps libre.

Le Code des obligations y répond, malheureusement seulement partiellement. L'art. 329, al. 3, stipule en effet que l'employeur doit accorder les

heures et jours de congé usuels. Par ces heures et jours usuels, on n'entend pas le temps libre usuel, mais bien le temps nécessaire pour les activités personnelles qui ne peuvent pas être effectuées en dehors du temps de travail. L'employeur doit libérer l'employé à court terme pour des occasions particulières, dont les visites chez le médecin. Beaucoup de réglementations dans les CCT et les règlements de personnel prévoient que les rendez-vous chez le médecin, etc. doivent être pris « selon les possibilités » durant le temps libre – ce qui con-

cerne en particulier les personnes à temps partiel. Mais comme nous le savons tous, ceci n'est pas toujours possible. Et à ce moment-là, en principe on peut aussi y aller durant le temps de travail.

A la question de savoir si ce temps est payé ou pas, la loi ne dit rien. Il faut donc se reposer sur ce qui est d'usage dans la branche ou le lieu, ce qui ne nous aide pas beaucoup justement pour ce sujet. Pourtant, la grande majorité de la littérature spécialisée (mais effectivement pas la totalité!) déclare que les visites chez le médecin sont à ranger dans la même catégorie que les maladies et les accidents, et doivent donc être considérées comme temps de travail.

Cela devient plus compliqué lorsqu'il s'agit de thérapies régulières, car elles peuvent être de longue durée et réduire ainsi sensiblement la présence à la place de travail. Dans certains règlements du personnel ou CCT, il y a des dispositions stipulant qu'il est vivement conseillé de clarifier lors d'une discussion

comment la libération doit être exécutée et si les absences sont entièrement ou partiellement comptées comme temps de travail.

Lors de ces discussions, les points suivants doivent être abordés:

- Est-ce que la thérapie est ordonnée par le médecin ou non? Si non, elle doit plutôt être accomplie durant le temps libre. Si oui, l'employeur pourra moins facilement contester la nécessité de la thérapie. Le devoir d'assistance l'oblige même à tout entreprendre, dans la mesure du raisonnable, afin de protéger la santé de ses employés. Cela est valable en particulier pour les thérapies en rapport avec les accidents professionnels.

- Comment peut-on planifier les absences dues à des thérapies? Cela peut arriver qu'il y ait des changements de dernière minute pour lesquels l'employé n'est pas responsable. Dans ces cas aussi, il doit pouvoir aller à sa thérapie, à moins qu'une urgence professionnelle ne l'en empêche.

- Fondamentalement, il faut partir du principe que les thérapies doivent aussi être comptées comme temps de travail. Mais cela n'est pas toujours automa-

tique, surtout en ce qui concerne le temps de trajet. Ce détail doit être réglé très clairement car la thérapie appropriée ne se trouve pas toujours au coin de la rue, et l'employeur ne peut pas mettre des restrictions sur le choix de tel ou tel thérapeute. Mais cela devient naturellement difficile lorsqu'un employé venant de Suisse centrale insiste pour aller voir son naturopathe appenzellois ou pour ne confier sa thérapie à personne d'autre qu'à un chirurgien genevois de renommée internationale. Dans un tel cas, l'employeur peut réduire le temps de trajet au strict minimum ou demander carrément que la thérapie soit faite sur le temps libre. Cependant, ce n'est pas seulement dans ces cas extrêmes mais aussi de manière générale qu'il faut avoir la juste mesure et une compréhension mutuelle, afin de pouvoir trouver une solution supportable pour les deux parties.

- Enfin, les psychothérapies peuvent aussi être prescrites par le médecin et doivent être traitées par l'employeur exactement comme les autres thérapies.

L'équipe de la protection juridique



COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER NYON-ST-CERGUE-MOREZ SA

Afin de compléter son effectif, le NStCM recherche un(e) agent(e) polyvalent(e), à savoir

agent(e) de gare / mécanicien(ne) de locomotive

Vous avez:

- Entre 25 et 40 ans
- Un CFC (d'une branche technique ou ferroviaire serait un atout)
- Une excellente santé et condition physique
- De la disponibilité pour assurer des horaires irréguliers
- De bonnes facultés d'apprentissage
- Envie de relever un nouveau défi et pratiquer une activité hors du commun

Nous offrons:

- Une activité passionnante et intéressante au sein d'une petite équipe
- De bonnes prestations sociales et salariales
- Une formation complémentaire dispensée par nos soins
- Appartement de fonction à disposition à St-Cergue

Ce poste vous intéresse?

Alors faites parvenir votre dossier de candidature complet à

NStCM
Service du personnel
Rue de la Gare 45
1260 Nyon

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Alberto Cherubini, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Henriette Schaffter

Adresse de la rédaction: **contact.sev**, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch.

Abonnement annuel (pour non-membres): CHF 40.–

Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, Case postale, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch

Préresse: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, SOL PRINT, Subingen; www.solprint.ch (une entreprise du groupe AZ Medien AG)

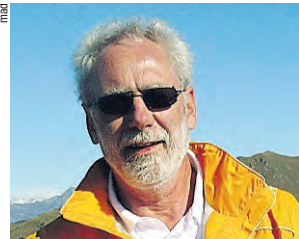
La prochaine édition de **contact.sev** paraîtra le 14 avril.

Le délai rédactionnel pour l'agenda et les annonces est fixé au 7 avril à 10h.

De Pfäffikon (SZ) à Rapperswil (SG) et Schmerikon, à travers le lac par le chemin de St-Jacques-de-Compostelle

Ville des roses et zoo pour enfants

L'excursion proposée par Christian Iten (59 ans), président de la section VPT Südostbahn, nous mène aux abords du lac de Zurich.



Christian Iten travaille aux Südostbahn, à l'infrastructure.

Depuis la gare de Pfäffikon, nous allons sur le barrage par le pont de bois le plus long de Suisse jusqu'à Rapperswil. Ce trajet est parfait pour les familles et les promeneurs du dimanche. Pour les marcheurs convaincus, il est possible de continuer durant 2 h 30 encore le long de l'Obersee, jusqu'à Schmerikon. Les trois endroits sont reliés par le « Voralpen-Express », une ligne suisse de l'entreprise Südostbahn SA (www.voralpen-express.ch).

Les roses ne se trouvent pas seulement sur l'écusson

Cela vaut la peine de visiter la ville de Rapperswil qui porte avec raison la dénomination de « ville des roses » : dans ses jardins (en particu-

lier celui qui se trouve vers l'ermitage du couvent des capucins) et ses ruelles fleurissent entre juin et octobre quelque 15 000 roses de 600 espèces différentes. Le premier jardin de roses pour aveugles de Suisse aménagé en 1984 compte des spécimens qui fleurissent pour la plupart déjà en mai grâce à sa situation au-dessus d'un garage municipal chauffé.

Le château (avec le parc aux cerfs) a été construit à la fin du 12^e siècle et a subi ensuite plusieurs transformations. Entre 1870 et 1927, il a abrité le musée national polonais aménagé par les immi-



grants. L'exposition permanente actuelle sur la Pologne existe depuis 1990. Les restaurants au pied de la colline du château, au bord du lac de Zurich, invitent à s'y arrêter quelques instants.

Le long de l'Obersee

Depuis la gare, le chemin mène à l'école technique supérieure puis directement sur la rive du lac. Après une dizaine de minutes, on atteint le zoo Knie, où les enfants peuvent assister à des repré-

sentations d'otaries, monter des éléphants, des chameaux et des poneys, faire un tour en tram tiré par des chevaux, nourrir les chameaux et les éléphants et observer ces derniers prendre leur bain. Heures d'ouverture en 2011 : tous les jours du 5 mars au 31 octobre de 9 h à 18 h. Les autres lieux dignes d'une halte sur le chemin qui longe le lac après Schmerikon sont l'église de Busskirch, très appréciée pour les mariages avec son chœur et son clo-

cher du 15^e siècle, le couvent des cisterciennes de Wurmsbach qui abrite une école pour jeunes filles et une cour vitrée qui sert de « place spirituelle pour les personnes seules ou les groupes », ainsi que les villages de Bollingen et Oberbollingen. Le chemin traverse une grande étendue de roseaux qui abritent de nombreuses espèces d'oiseaux. Pour de plus amples informations, voir www.rapperswil-jona.ch.

Christian Iten/FI

PELLET PIOCHE: C'EST TOUS LES JOURS NOËL POUR LES RICHES



IL Y A 50 ANS

Echo de la session parlementaire

Une fois de plus, le Conseil des Etats a maintenu son refus de ratifier la Convention internationale n° 100 sur l'égalité de rémunération des hommes et des femmes pour un travail de valeur égale. Il a cependant accepté de poursuivre la procédure d'aplanissement des divergences. Le Conseil national maintenant sa décision de ratifier, l'affaire sera soumise à la conférence de conciliation composée de membres des deux conseils. Nous connaissons l'issue en juin !

Note de la rédaction : Cette convention a finalement été ratifiée en 1973.

Journée VPT seniors à Olten

«L'AVS n'aura pas de problèmes jusqu'en 2025»



Les participants à la journée VPT seniors ont suivi avec un grand intérêt l'exposé de la secrétaire centrale de l'USS Doris Bianchi, chargée du dossier des assurances sociales.

Plus de 80 syndicalistes seniors en provenance de toute la Suisse se sont rencontrés le mardi 22 mars à Olten, le jour même où l'USS tenait sa conférence de presse à Berne sur le financement de l'AVS. Une coïncidence qui ne pouvait pas mieux tomber !

Le Conseil fédéral ne cesse de dire que l'avenir de l'AVS n'est pas assuré. A Berne, devant les représentants des médias du pays, le président de l'Union syndicale suisse (USS) Paul Rechsteiner et son

économiste Daniel Lampart ont affirmé le contraire. En même temps, à Olten, devant les pensionnés de la VPT, Doris Bianchi, secrétaire centrale de l'USS, tenait le même discours que ses deux collègues: jusqu'en 2025, le financement de l'AVS est garanti, pas besoin d'augmenter l'âge de la retraite, ni de baisser les prestations (lire page 5).

Projet AVSplus

«Est-ce que ce ne serait pas mieux d'augmenter déjà maintenant les cotisations à l'AVS afin d'éviter une baisse des prestations?» a demandé un participant. «Ce n'est pas nécessaire maintenant», a répondu Doris Bianchi. L'USS préfère parler de paquet de mesures à envisager afin d'as-

surer le financement de l'AVS après 2025, lorsque l'arrivée à la retraite du baby-boom battra son plein. Pour l'heure, l'USS prépare le projet AVSplus qui a pour but de garantir des rentes suffisantes aux travailleuses et travailleurs qui touchent des bas salaires. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisque celles et ceux qui gagnent un salaire allant jusqu'à 5000 francs par mois, touchent des rentes atteignant à peine 60% de ces 5000 francs. Le projet AVSplus demande que les salariés gagnant jusqu'à 5000 francs par mois touchent une rente à hauteur de 80%; jusqu'à 7000 francs, 70%; et 60% pour les salaires les plus hauts. «Cela aurait des répercussions sur les caisses de pension qui, aujourd'hui, ne

remplissent plus leur rôle auprès des bas salaires. Au contraire, les caisses de pension rapportent avant tout de l'ar-

gent aux banques et aux assurances», a conclu la syndicaliste Doris Bianchi.

Peter Moor / AC



«Pour les bas revenus, les actuelles rentes AVS ne suffisent pas», a déclaré Doris Bianchi.

IL FAUT RECRUTER, Y COMPRIS CHEZ LES PENSIONNÉS

«Nous devons éviter que nos membres quittent le syndicat lorsqu'ils partent à la retraite et les retenir chez nous», a déclaré Kurt Nussbaumer, président central de la sous-fédération VPT. Jérôme Hayoz, secrétaire syndical SEV et responsable du dossier recrutement, ne pouvait que souscrire aux propos de Kurt Nussbaumer: «Nous devons nous préparer pour la prochaine génération de pensionnés!» Durant les dix prochaines années, quelque 10 000 employés des transports publics vont partir à la retraite. La plupart d'entre eux sont membres du SEV. Il faut qu'ils restent dans notre

syndicat s'ils veulent défendre efficacement leurs droits.

«Nous devons être plus qu'une association, nous devons être un mouvement», a lancé le secrétaire syndical SEV Vincent Brodard. Mais il ne faut pas pour autant oublier l'aspect humain et social propre à un mouvement des aînés. «Par exemple rendre visite à nos collègues atteints par la maladie fait partie de notre travail, il n'y a pas seulement les assemblées et les sorties qui comptent», a lancé un participant. Des propos largement partagés par l'assemblée d'Olten.

pmo

«CELA NE PEUT PAS NOUS ÊTRE ÉGAL DE SAVOIR QUI SERA ÉLU CET AUTOMNE AU PARLEMENT FÉDÉRAL»

Giorgio Tuti a profité de l'occasion de cette assemblée des retraités VPT pour parler de l'actualité SEV. Il a démontré que le SEV s'est battu jusqu'à la fin pour l'assainissement des caisses de pension, y compris de l'Ascop. «Malheureusement, nous nous sommes cassé les dents», a admis le président du SEV. «Le SEV peut faire beaucoup, mais il ne peut pas tout faire!» Les questions d'assainissement sont avant tout de la compétence des politiques. Certes, le SEV est politiquement indépendant, mais ce n'est pas une raison pour rester passifs en la

matière. «Nous avons montré dans contact.sev qui a voté pour et qui a voté contre l'assainissement de la Caisse de pensions CFF, et nous ferons savoir avant les élections fédérales de cet automne qui a voté en faveur des transports publics et une politique sociale et qui a voté contre! Ensuite, le vote sera l'affaire de chacun.» Pour conclure, le président du SEV a recommandé aux retraités de la VPT de signer et de faire signer l'initiative syndicale demandant l'introduction d'un salaire minimum.

pmo

Après avoir travaillé à l'enregistrement à l'aéroport de Zurich, Joëlle Biolley devient traductrice à Pékin

« Je ne supporte pas le mensonge »

Joëlle Biolley faisait partie du comité de SEV-Gata, de la commission des Jeunes et était membre suppléante du comité SEV. Elle vient de remettre toutes ses fonctions puisqu'elle change de poste...

Lorsque ce journal paraîtra, Joëlle Biolley sera dans un hôtel de Pékin. Elle aura déjà passé trois jours dans sa nouvelle ville d'adoption. Elle va commencer son nouveau job de traductrice à l'ambassade suisse dans les prochains jours. Son contrat est prévu pour une année, mais il pourrait être prolongé d'une année si la collaboration fonctionne bien.

La Chine au lieu du cabinet de vétérinaire

Joëlle Biolley ne sait pas si elle reviendra un jour. Depuis que, petite fille, elle a entendu l'histoire de Jim Knopf et Lukas le mécanicien de locomotive (un livre pour enfants connu, en allemand), elle est fascinée par la Chine. Elle aurait même bien aimé déjà apprendre le chinois à l'école primaire, mais ce n'était bien sûr pas possible. Et elle rêvait à ce moment-là de devenir vétérinaire, ce qui n'a pas grand rapport ! Au gymnase, ses ambitions ont changé : elle a bien compris lors des cours de biologie qu'elle n'avait plus trop envie de devenir vétérinaire et, lorsqu'une étudiante chinoise est arrivée pour une année dans sa classe, sa décision a vite été prise. Elle a alors commencé à étudier le chinois durant l'école secondaire.

Puis tout s'est mis en place : en choisissant la sinologie (langue et culture chinoises) et les sciences politiques à l'Université, elle a trouvé exactement ce qui l'intéressait. Grâce à ses bonnes notes, elle a même obtenu une bourse qui lui a permis d'étudier durant une année à Jinan, qui se trouve à 500 kilomètres au sud de Pékin. Après l'obtention de la licence, la suite logique était bien sûr de partir pour la Chine. Le job obtenu à l'am-

bassade lui permettra de savoir si la vie diplomatique lui plaît. « Tout le monde me dit que c'est ma voie, peut-être que c'est vraiment le cas », dit-elle, légèrement hésitante. « J'aimerais savoir si j'arrive à trouver ma place là-bas. Je ne supporterais pas de vivre dans le mensonge et la tromperie », complète-t-elle.

Mais est-ce qu'une syndicaliste convaincue pourra vivre dans un pays où la démocratie n'est qu'une parade et où toute liberté d'expression est étouffée ? « En fait, c'est surtout la langue chinoise que j'aime, pas l'Etat chinois ! » répond-elle.

Le syndicat, formation continue

Elle est arrivée au syndicat après avoir suivi une collègue à une manifestation de SEV-Gata. Elle a réfléchi à son adhésion quelques jours puis s'est finalement dit que les syndicats étaient quelque chose d'intéressant. « Au début, c'était pour moi une sorte de formation continue », souligne Joëlle Biolley, qui a grandi dans une famille plutôt apolitique. Une fois qu'elle s'est décidée, elle a fait les choses correctement, ce qui signifie : membre du comité SEV-Gata, membre de la commission des Jeunes,

déléguée pour le Congrès et, depuis 2010, membre suppléante au comité SEV. Et tout cela durant ses loisirs. Ce sont trois domaines dans lesquels elle a fait des expériences différentes.

Travail sous pression

« Les conditions de travail à l'aéroport sont effrayantes au niveau du temps de travail ! », explique-t-elle clairement et précisément : les pauses sont fixées au minimum légal, à savoir une fois 45 minutes et une fois 20 minutes pour un tour de 9 h 30. « Un superviseur m'a une fois vanté ces 5 minutes supplémentaires, comme si c'était une grande largesse de la part de l'entreprise », s'énerve-t-elle. Elle a d'ailleurs été critiquée à ce propos lors de ses évaluations personnelles, elle qui se bat pour des pauses supplémentaires. « Les supérieurs font encore pire : ils font leur tour sans pause, puis trichent ensuite sur leur décompte. »

Malgré cela, il est difficile selon elle de syndiquer du monde. Durant longtemps, beaucoup pensaient que l'adhésion au SEV était interdite. « Nous avons dû rectifier en posant des affiches. » Mais la plupart étant engagés comme auxiliaires, ils considèrent ce

travail comme une transition et les autres, les employés fixes, ne veulent pas risquer leur place de travail.

L'entreprise, qui appartient au groupe Emirates, refuse toute collaboration avec les syndicats. « Il n'y a quasi aucune occasion de discuter avec les collègues pour les recruter, car les périodes de travail communes et les pauses communes sont très courtes », explique Joëlle Biolley.

En parlant du travail dans la commission des Jeunes, son visage s'éclaire d'un seul coup : c'est un groupe, selon elle, qui fonctionne bien et mène de bons projets, aussi bien au niveau syndical qu'au niveau social. « C'est dommage qu'il n'y ait pas davantage de personnes de moins de 30 ans dans le syndicat. Nous devons travailler plus intensément et énergiquement dans ce sens. »

Pour elle, le comité SEV était un tout autre monde : « Je savais que les chemins de fer, en particulier les CFF, ont des préoccupations totalement différentes de celles de l'aviation. » Elle souligne toutefois qu'elle y voyait toute l'importance du travail syndical : « Les continuelles détériorations des conditions de travail ne peuvent pas être

BIO

Joëlle Biolley (29 ans) a grandi à Winterthur et Frauenfeld. Après sa maturité, elle a fait un stage d'une année dans une banque, avant de commencer des études de sinologie et sciences politiques. Afin de financer ses études, elle travaillait à l'enregistrement et parfois également à l'embarquement chez Jet Aviation (devenue entretemps Dnata), à l'aéroport de Zurich. Durant ses études, elle a commencé à faire des traductions de chinois. Elle pratique également le wing chun kung-fu, une forme d'autodéfense.

ignorées », affirme-t-elle.

Un peu d'enthousiasme s.v.p. !

Elle regrette que les membres du comité soient surtout des hommes d'âge mûr. « Plus de jeunes et plus de femmes, cela permettrait des impulsions supplémentaires. » Elle y a constaté également une certaine inertie : « Je m'attendais à plus d'enthousiasme dans le comité. Pour moi, on peut très bien finir une séance une demi-heure plus tard et mener une discussion importante jusqu'au bout. »

Elle a maintenant quitté toutes ses fonctions, remis la chambre qu'elle occupait dans une colocation, fait stocker ses meubles et est partie en Chine avec ses bagages. « 80 % de joie, 20 % de mélancolie », répond-elle quand on lui demande son état d'esprit avant le grand départ. Elle laisse ici son copain, sa famille, ses amis et son colocataire et part dans un endroit où elle n'a pas encore d'appartement. Contrairement à son premier voyage où même après plusieurs années d'apprentissage de la langue, elle ne comprenait pas un mot, la langue chinoise lui est maintenant familière. Plus que cela même : les caractères et le son de la langue, qu'elle aime tant, seront le centre de ses préoccupations durant les prochains temps.

Peter Moor/Hes



Une dernière visite sur son ancien lieu de travail : Joëlle Biolley au guichet d'enregistrement 3 à l'aéroport de Zurich.